

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité * Travail * Progrès

**MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE
CHARGE DE L'ALPHABETISATION**

**PLAN NATIONAL D'ACTION
DE L'EDUCATION POUR TOUS
(PNA/EPT)**

Brazzaville, novembre 2002



SOMMAIRE

	Page
Sommaire	3
Sigles et abréviations	5
Introduction	6
CHAPITRE I : PRESENTATION DU CONGO	
1 Données sur le milieu physique	8
1.1. Situation et limites	8
1.2. Climat et végétation	8
1.3. Réseau hydraulique et sols	9
2 Aspects démographiques	9
3 Cadre institutionnel	9
4 Organisation administrative	10
5 Principales tendances économiques	10
5.1. Secteur primaire	10
5.2. Secteur secondaire	11
5.3. Secteur tertiaire	12
5.4. Monnaie et crédit	13
5.5. Evolution des finances publiques	13
5.6. Evolution de la balance de paiements	13
6 Principales contraintes de développement	13
6.1. Contraintes économiques et financières	14
6.2. Contraintes sociales	14
6.3. Contraintes institutionnelles et organisationnelles	14
6.4. Contraintes liées au financement de l'éducation	15
CHAPITRE II: DESCRIPTION DU SYSTEME EDUCATIF	
1 Cadre juridique, organisation, structure, gestion et financement	16
1.1. Cadre juridique	16
1.2. Organisation	16
1.3. Structure	17
1.4. Gestion	17
1.5. Financement	18
CHAPITRE III: DIAGNOSTIC DU SYSTEME EDUCATIF	
1 L'éducation formelle	19
1.1. Le développement de la petite enfance	19
1.2. L'enseignement primaire	21
1.3. L'enseignement secondaire général	23
1.4. L'enseignement technique et professionnel	25
1.5. L'enseignement privé	26
2 L'éducation non formelle	27
2.1. L'alphabétisation	27
2.2. L'éducation qualifiante des jeunes et des adultes	28
3 Le financement de l'éducation	28
3.1. Les dépenses d'éducation	29
3.2. Les sources de financement	29
3.3. La répartition des dépenses	29
4 La gestion du système éducatif	30
4.1. Le secteur formel	30

4.2	Le secteur non formel	31
-----	-----------------------	----

CHAPITRE IV: PRINCIPES DIRECTEURS DU PLAN NATIONAL D'ACTION ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION DE BASE

1	Principes directeurs du plan national d'action	32
1.1	La diversification et l'amélioration de l'offre d'éducation	32
1.2	La décentralisation ou la déconcentration renforcée	32
1.3	Le renforcement des partenariats	32
1.4	L'éducation de qualité pour tous (égalité et équité)	32
1.5.	L'amélioration de l'enseignement dispensé (qualité)	32
1.61	La gestion transparente et efficiente (responsabilité)	33
2	Orientations générales du plan d'action	33
3	Stratégies de développement de l'éducation de base	34
3.1.	Les stratégies globales	34
3.2	Les stratégies spécifiques	35
4.6	Plan d'actions	39
4.1	Le développement de la petite enfance	39
4.2	L'enseignement primaire	47
4.3	L'éducation non formelle	60
4.4	L'éducation des filles dans l'enseignement primaire et secondaire	65
4.5	L'éducation qualifiante des jeunes et des adultes	70
4.6	Tableau récapitulatif du budget par sous secteur et par composante	77
4.7	La mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du plan	78
	Conclusion	80
	Bibliographie	81

SIGLES ET ABREVIATIONS

PIB :	Produit Intérieur Brut
EPT :	Education Pour Tous
CFCO :	Chemin de fer Congo Océan
COMILOG :	Compagnie Minière de l'Ogooué
BEPC :	Brevet d'études du premier cycle
BAC :	Baccalauréat
IST :	Infections sexuellement transmissibles
SIDA :	Syndrome d'Immino déficience acquis
CNSEE :	Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques
BREDA :	Bureau Régional de l'Education en Afrique
PIB :	Produit intérieur brut
CEPE :	Certificat d'études primaires élémentaires
CET :	Collège d'enseignement technique
DEA :	Diplôme d'études approfondies
DUT :	Diplôme universitaire de technologie
ONG :	Organisation non gouvernementale
CRFA :	Centre de recherche et de formation en alphabétisation
CFA :	Centre de formation agricole
IEC :	Information , Education, Communication
CNPOLA :	Conseil National pour l'organisation de la lutte contre l'analphabétisme
ENI :	Ecole normale des instituteurs
INJS :	Institut national de la jeunesse et des sports
SNDE :	Société nationale de distribution d'eau
TBS :	Taux brut de scolarisation
EBNF :	Education de base non formelle
ESE :	Education socio-économique

INTRODUCTION

Devant la recrudescence des problèmes d'éducation qui se posent dans le monde à savoir : la poussée de l'analphabétisme notamment celui des femmes, la faible scolarisation des enfants ayant atteint l'âge scolaire, la mauvaise qualité de l'éducation caractérisée par le fait qu'entre 20 et 29 pour cent des élèves scolarisés sont des redoublants et que le nombre d'enfants qui abandonnent l'école est en augmentation, une conférence mondiale sur l'éducation pour tous avait été organisée à Jomtien en mars 1990.

Eu égard aux recommandations de ladite conférence, la décennie qui vient de s'achever s'annonçait très déterminante à cause des nombreux défis que devaient relever les pays dans la mise en œuvre du cadre d'action pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux identifiés au cours des assises de Jomtien

Le bilan de l'éducation pour tous réalisé en avril 2000 au Forum de Dakar indique que malgré certaines avancées, l'éducation de la petite enfance reste peu développée dans la plupart des pays et peu d'entre eux lui ont accordé une place prioritaire, l'éducation primaire universelle n'a été réalisée que dans peu de pays et de nombreux autres ont enregistré une stagnation ou une baisse des effectifs. C'est particulièrement le cas du Congo où les conflits armés ont déstabilisé le système éducatif aggravant ainsi les nombreux problèmes qui se posaient déjà au système éducatif. L'inégalité entre les sexes et les disparités régionales demeurent, le financement public de l'éducation se situe toujours en deçà du minimum nécessaire pour assurer une éducation de base de qualité.

L'une des questions majeures, qui n'a pas reçu toute l'attention requise a trait au fait que le type d'éducation développée dans la plupart des pays africains ne reflète pas les valeurs socioculturelles propres à l'Afrique. L'éducation est encore perçue dans la perspective étroite de la scolarisation et du passage vers le marché de l'emploi. Aujourd'hui, l'éducation en Afrique doit davantage s'ancrer dans les systèmes de valeurs africaines car aux problèmes africains, il faut apporter des solutions africaines.

Face à ce bilan mitigé, les participants au Forum de Dakar ont adopté un nouveau cadre d'action, document audacieux et pratique conçu pour aider les pays à répondre aux besoins éducatifs fondamentaux pour tous d'ici 2015. Pour ce faire, il a été demandé à chaque pays d'élaborer un plan national d'action de l'éducation pour tous en vue de la mise en œuvre au cours de la période indiquée, des différentes actions à mener en vue d'atteindre les objectifs fixés.

Le processus de l'élaboration du plan national d'action de l'éducation pour tous du Congo a respecté autant que possible la démarche énoncée lors de la réunion des coordonnateurs nationaux de l'éducation pour tous tenue à Paris du 7 au 9 septembre 2001. En effet, une commission chargée de l'élaboration du plan avait été mise en place pour superviser les travaux des six groupes correspondants aux objectifs de l'éducation pour tous. En raison de nombreuses difficultés d'ordre matériel et financier, ce processus ne s'est pas réalisé comme prévu. Cette commission a malgré tout fonctionné et dans un souci permanent de mise en cohérence et de recherche d'une plus grande participation des acteurs et des partenaires, les étapes suivantes ont guidé l'élaboration du plan :

- La revue des différentes études sur le système éducatif du Congo, du cadre d'action de Dakar par les membres de la commission ;
- L'élaboration du projet de plan par les membres de la commission ;
- La validation interne suivie d'une autre par les acteurs, les partenaires, les confessions religieuses et les membres de la société civile.

Dans ce plan, il est d'abord procédé à un état des lieux de chaque sous secteur concerné par l'éducation de base, du financement et de la gestion du système éducatif. Par la suite, des orientations stratégiques globales et spécifiques ont été retenues suivies du plan d'actions à mener pour atteindre les objectifs de l'éducation pour tous de 2003 à 2015. En définitive, le plan national d'action de l'éducation pour tous du Congo est structuré en quatre chapitres qui se présentent ainsi qu'il suit :

1. Présentation du Congo ;
2. Description du secteur éducatif ;
3. Diagnostic du système éducatif ;
4. Principes directeurs du plan national d'action et stratégies de développement de l'éducation de base.

De nombreuses difficultés ont été rencontrées dans l'élaboration de ce plan. En premier lieu les contraintes liées à l'information et à la communication. Le deuxième type de contrainte a été le l'insuffisance des compétences nationales dans le domaine de l'analyse et de la formulation des politiques. La préparation de ce plan a souffert du manque de personnel spécialisé notamment en modèle de simulation. En troisième lieu, il faut noter les contraintes d'ordre financier caractérisées par la faiblesse de l'appui aussi bien au niveau national que des partenaires extérieurs.

Les membres de la commission chargé de l'élaboration du plan national d'action de l'éducation pour tous ont fait preuve d'abnégation et de sacrifice pour produire ce modeste travail dans une conjoncture difficile. C'est ici l'occasion de les féliciter et de les remercier sans oublier tous ceux qui ont contribué à la finalisation de ce plan qui sera un guide pour l'action en faveur de l'éducation pour tous au Congo.

Chapitre I

PRESENTATION DU CONGO

1.DONNEES SUR LE MILIEU PHYSIQUE

1.1.SITUATION ET LIMITES

Bordée par l'Océan Atlantique sur une longueur de 170 km, la République du Congo est un pays d'Afrique Centrale dont la situation géographique lui confère un rôle stratégique dans la sous-région. Placé au cœur du continent africain, à cheval sur l'équateur, ce pays s'étend sur 342.000 Km². Il est limité au nord par le Cameroun et la République Centrafricaine, au sud par l'Angola (avec l'enclave du Cabinda), à l'est par la République Démocratique du Congo dont il est séparé par le fleuve Congo et son affluent l'Oubangui, enfin à l'ouest par le Gabon et l'Océan Atlantique. Il convient en outre de souligner que bien que n'étant pas présent à la Convention de Montego-Bay (1982) sur le nouveau droit de la mer, le Congo revendique une Zone Economique Exclusive (ZEE) d'une superficie de 62.900 Km² sur laquelle il entend exercer sa souveraineté tant sur les ressources biologiques ou renouvelables, les ressources halieutiques notamment, que sur les ressources minérales ou non renouvelables, dont le pétrole (essentiellement offshore).

Ce positionnement naturel fait de la République du Congo la principale porte d'entrée et de sortie de l'Afrique centrale, ce qui lui vaut sa vocation de pays de transit. Ses infrastructures de transport facilitent, en effet, le passage des marchandises en provenance et à destination d'autres pays de la sous-région.

1.2 CLIMAT ET VEGETATION

1.2.1. CLIMAT

Le Congo connaît un climat caractérisé par un régime pluviométrique de type austral avec des pluies maximales entre octobre et avril. Il est marqué par deux grandes saisons :

- ❖ Une saison sèche qui s'étend de juin à septembre avec des rosées et brouillards matinaux et des températures basses pouvant descendre jusqu'à 20° C en moyenne à Brazzaville (contre 34 ° C en saison de pluies) ;
- ❖ Une saison de pluies, d'octobre à mai caractérisée par une succession de journées d'averses et de journées ensoleillées et chaudes. Les chutes d'eau les plus élevées s'observent en avril avec des maxima de 200mm.

1.2.2. VEGETATION

Le Congo comprend plusieurs zones géographiques constituées principalement de forêts et de savanes. Les zones forestières couvrent environ 60% du territoire national, soit 10% des forêts humides africaines avec environ 20 millions d'hectares. Elles sont réparties en trois massifs principaux : les massifs du Mayombe (2 millions d'hectares), du Chaillu dans le sud-ouest (3 millions d'hectares) et celui du Nord-Congo (15 millions d'hectares) qui abrite pour une grande part d'immenses forêts denses parfois inondées et vierges. Les zones des savanes couvrent près de 40% de la superficie du Congo avec environ 12 millions d'hectares entrecoupés ici et là de galeries forestières dans les bas-fonds et le long des cours d'eau.

1.3. RESEAU HYDROGRAPHIQUE ET SOLS

1.3.1 RESEAU HYDROGRAPHIQUE

Le réseau hydrographique de la République du Congo compte deux principaux bassins fluviaux : le bassin du Congo constitué du fleuve Congo et de ses affluents (principalement l'Oubangui, la Likouala-aux-Herbes, la Sangha, la Likouala-Mossaka, la Ndéko, l'Alima, la Nkéni, la Léfini, le Djoué) et le bassin du Kouilou-Niari constitué du fleuve Kouilou-Niari et de ses affluents (la Bouenza, la Nyanga, la Loutété, la Loudima, la Louessé). Ces bassins constituent à la fois d'importants axes de circulation et une réserve très riche en ressources halieutiques.

1.3.2 SOLS

Les sols sont très variés. On y rencontre principalement des sols hydromorphes sous forêts inondées dans la Cuvette congolaise et des sols ferrallitiques qui occupent le reste du territoire national.

2. ASPECTS DEMOGRAPHIQUES

La population congolaise, estimée à 2.854.600 habitants en l'an 2000¹, est composée à 49% d'hommes et à 51% de femmes. Elle est aussi inégalement répartie entre les zones rurales (43%) et urbaines (57%)² et se trouve concentrée dans la partie sud du pays (plus de 80%). La densité moyenne est de 8,4 habitants au Km² et le taux moyen annuel de croissance démographique se chiffre à 2,8%.

En 1999, selon les estimations à partir des recensements généraux de la population et de l'habitat de 1974 et 1984 réalisés par le Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (CNSEE), la structure démographique révèle une population très jeune (environ 45% de la population à moins de 15 ans).

3. CADRE INSTITUTIONNEL

Le Congo a accédé à l'indépendance le 15 août 1960. Les institutions politiques jusqu'en août 2002 étaient issues de l'Acte Fondamental du 24 octobre 1997 promulgué à l'issue de la guerre de juin 1997. Cet acte avait abrogé la constitution du 15 mars 1992. La caractéristique principale de cet acte était l'instauration d'un régime d'équilibre entre les pouvoirs (pouvoir exécutif, pouvoir législatif et pouvoir judiciaire), ce qui le rapprochait du régime présidentiel. L'exécutif avait un caractère monocéphal avec un Président de la République Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement et Chef Suprême des Armées. Le pouvoir judiciaire était exercé par la Cour Suprême qui faisait office de Conseil Constitutionnel et par les autres juridictions nationales.

Depuis le mois de janvier 2002, le calendrier électoral élaboré par le gouvernement de transition a été appliqué pour aboutir à la mise en place des institutions issues des urnes. C'est ainsi que la Constitution a été votée par référendum le 20 janvier 2002 et le Président de la République élu au suffrage universel direct le 10 mars 2002. Les autres scrutins se sont poursuivis pendant six mois pour se terminer par les sénatoriales au mois de juillet 2002. Toutes les institutions issues des différents scrutins ont été progressivement installées à partir du 14 août 2002 avec la prestation de serment du Président de la République. En tout état de cause, conformément à l'article 189 alinéa 2 de la constitution, l'installation effective de toutes les institutions prévues par la loi fondamentale a lieu douze mois au maximum après son approbation par référendum.

¹ Estimation du CNSEE

² Les deux principales villes du Congo (Brazzaville et Pointe-Noire) abritent près de la moitié de la population totale

La nouvelle République est caractérisée par la continuité d'un régime d'équilibre entre les pouvoirs (pouvoir exécutif, pouvoir législatif et pouvoir judiciaire) consacrant ainsi le régime présidentiel qui s'était dessiné durant la période de transition. Le Président de la République, chef de l'exécutif est élu pour sept ans et rééligible une seule fois. Il incarne l'unité nationale, veille au respect de la constitution et au fonctionnement régulier des institutions publiques.

Par rapport à l'Acte Fondamental du 24 octobre 1997, le pouvoir législatif est marqué par un parlement composé de deux chambres : l'Assemblée Nationale et le Sénat. S'agissant des rapports entre le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif, il faut noter que le Président de la République ne peut dissoudre l'Assemblée Nationale et que cette dernière ne peut démettre le Président de la République. La nouvelle constitution prévoit entre autres, une Cour Constitutionnelle, un Conseil Economique et Social, un Conseil Supérieur de la Liberté de la Communication, une Commission Nationale des Droits de l'Homme

4. ORGANISATION ADMINISTRATIVE

En attendant l'application de la nouvelle loi fondamentale, le territoire national est aujourd'hui subdivisé en communes, départements, districts, arrondissements, cantons, villages et quartiers. La République du Congo compte ainsi 11 départements, dont Brazzaville la capitale politique qui a la particularité d'être une région autonome.

A l'exception de Brazzaville qui est dirigée par un maire central, les départements sont placés sous la responsabilité des préfets, secondés par des sous-préfets (quatre vingt six). Chacune des quatre principales villes du pays est subdivisée en arrondissements dirigés par des maires d'arrondissements (ou Adjoints au maire).

Au terme de l'article 174 de la nouvelle constitution, les collectivités locales de la République du Congo sont le département et la commune. Les autres collectivités locales seront créées par la loi.

5. PRINCIPALES TENDANCES ECONOMIQUES

L'économie congolaise est essentiellement basée sur l'exploitation de ses ressources naturelles (notamment le pétrole et le bois, exploités principalement à l'état brut). Celles-ci contribuent à 65% au PIB et à 98% aux exportations (dont plus de 93% pour le pétrole et près de 4% pour le bois). C'est "une économie de rente" faiblement diversifiée et peu structurée.

5.1. SECTEUR PRIMAIRE

5.1.1 AGRICULTURE ET PECHE

L'agriculture, quoique occupant près de 40% de la population active, ne contribue au PIB qu'à hauteur de 6%, et cette contribution n'a cessé de baisser au cours de ces deux dernières décennies³. La croissance économique moyenne de 3,9% observée entre 1980 et 2000 masque une évolution fortement tributaire de la production pétrolière, qui actuellement forme à elle seule l'industrie extractive et représente 90% du produit du secteur secondaire⁴.

³ Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, chargé de la Prospective : Consultation sectorielle Agriculture, Elevage, Eaux et Forêts, Brazzaville, février 1997

⁴ La production pétrolière fait partie du secteur secondaire dans la mesure où le, pétrole, quoique exporté à l'état brut, est le produit d'une extraction industrielle. Par conséquent, il ne peut économiquement être considéré comme un produit cédé sur le marché en l'état.

Bien que le pays dispose de près de dix millions d'hectares de terres cultivables, 2% seulement de ces terres sont cultivées. Paradoxalement, les terres cultivables sont très insuffisantes dans les zones péri-urbaines pour les cultures de denrées alimentaires de première nécessité. Malgré le caractère rudimentaire des techniques culturales et la faiblesse des rendements de son agriculture, le Congo demeure un pays agricole, aussi bien par le nombre de ses actifs (40% des actifs du pays sont dans l'agriculture) que par ses réelles potentialités

En dépit de ses atouts incontestables pouvant lui permettre de devenir un grenier pour les pays voisins et même pour le reste du monde, l'offre du secteur agricole congolais est loin de répondre à la demande locale ; une partie importante de cette demande est couverte par les importations (estimée à 75 milliards de F CFA en 1999). Les faiblesses de l'agriculture congolaise s'expliquent aussi par la faiblesse prononcée de la recherche agronomique et des capacités des institutions appropriées d'appui dans ce secteur. Il en est de même pour la pêche continentale et maritime qui occupe près de 13 000 acteurs dans la filière, mais qui ne fournit qu'une production bien en deçà des potentialités halieutiques

5.1.2 ELEVAGE

L'élevage n'a jamais connu un essor particulier dans le pays en raison de la faible proportion de la population rurale à pratiquer cette activité de façon permanente. Son essor est en partie tributaire du développement de l'agriculture qui doit lui fournir l'aliment de bétail et de la volonté des acteurs économiques. Cette branche d'activité est à développer pour réduire la dépendance alimentaire du pays en protéines animales.

5.1.3 EXPLOITATION FORESTIERE

L'activité forestière est restée l'une des plus productives et pourvoyeuses d'emplois salariés au Congo. Après avoir été déclassé par le pétrole en 1973, le bois occupe, de par sa contribution aux exportations, la deuxième place dans l'économie congolaise. La filière bois offre de réelles potentialités de croissance et de diversification en raison de l'importance des réserves naturelles, de la politique nationale de reboisement et du développement des plantations d'essence à croissance rapide (pins, eucalyptus etc.).

5.2. SECTEUR SECONDAIRE

Le secteur secondaire est dominé par l'industrie extractive constitué essentiellement de l'exploitation pétrolière (le pétrole représente près de 64% du PIB). Les industries hors pétrole, peu développées, représentent à peine 7% du PIB global. Nombreuses d'entre elles ont été détruites par les guerres notamment à Brazzaville, Dolisie, Loutété et Nkayi. Les plus importantes relèvent de la transformation du bois, de la production du sucre, du ciment, boissons, du raffinage des produits pétroliers et d'un tissu de petites et moyennes entreprises couvrant divers domaines d'activités.

5.3. SECTEUR TERTIAIRE

Le secteur tertiaire est, de par la contribution au PIB, dominé par la branche commerce, restaurants et hôtels, suivie de celle des transports et télécommunications. Mais du point de vue du volume de l'emploi créé et du rôle stratégique qu'ils jouent dans l'économie nationale, les transports occupent le premier rang.

5.3.1 COMMERCE, RESTAURANTS ET HOTELS

La crise socio-politique et les conflits armés de ces dernières années ont entraîné la baisse d'activités de cette branche (2% en 1993 et -13,7 en 1997 et sa part dans la formation du PIB -8% en 1980, 7,5% en 1987 et 6% en 2000). Cette situation s'est traduite par une diminution de 8,8% du taux d'occupation des hôtels et de 7,6% du chiffre d'affaires entre 1997 et 1998. En même temps, la part des produits locaux dans le commerce national a continué de flétrir, conduisant ainsi à une marginalisation de la production nationale au profit des produits importés.

5.3. 2 TRANSPORTS

Le système de transport congolais est articulé principalement autour de l'axe de transit reliant le port maritime de Pointe-Noire à Bangui en passant par Brazzaville. Le chemin de fer Congo Océan (CFCO) et l'axe fluvial Brazzaville – Bangui assurent la connexion entre ces deux premières villes. Le réseau ferroviaire congolais compte 795 km, dont 510 km reliant Brazzaville à Pointe-Noire par le CFCO, et 285 km reliant Mont Mbélo à Mbinda (frontière avec le Gabon) puis par la voie COMILOG.

L'axe de transit congolais, qui a été forgé dans une optique sous-régional (Afrique Équatoriale Française) a longtemps desservi un hinterland constitué par le Congo, le sud du Gabon, l'Ouest de la République Démocratique du Congo, le sud-ouest du Cameroun, la République Centrafricaine et le sud du Tchad. Mais Les contre-performances enregistrées depuis la nationalisation de l'Agence Transéquatoriale de Communications (ATEC) ont davantage découragé les pays voisins et conduit à un détournement d'une partie importante du trafic international en faveur des ports concurrents (notamment du Cameroun et du Gabon). Ces mauvaises performances ont conduit non seulement à une baisse considérable du trafic, mais aussi à une marginalisation de la voie congolaise. Par ailleurs, elles se caractérisent ainsi :

- les producteurs de bois et de leurs dérivés du Nord-Congo, qui fournissent environ 30% du trafic ferroviaire de marchandises ont opté pour la voie camerounaise en dépit des surcoûts élevés résultant de cette alternative (plus de 15 000 F de surcoût la tonne) ;
- le trafic de transit en provenance ou à destination des pays voisins représente, en 1999, moins de 5% du trafic du port de Pointe-Noire contre un peu plus de 70% au début des années 1970 ;
- le trafic portuaire de marchandises représente aujourd'hui moins de 20% de celui du début des années 1980.

Les transports fluviaux dont l'évolution est étroitement liée à celle des transports maritimes et ferroviaires se caractérisent également par la baisse des activités des ports fluviaux du Congo.

Les transports aériens sont très peu développés et centrés sur les deux principaux aéroports du pays (Maya-Maya de Brazzaville et Agostino Neto de Pointe-Noire). La guerre a entraîné une baisse du trafic international dont la relance se fait tout de même sentir.

Le réseau routier qui est très peu développé compte 1230 km de routes principales et 18 770 km de routes secondaires. Il est dans sa quasi-totalité en mauvais état. Il a connu une dégradation croissante du fait de l'absence d'une politique d'entretien routier efficace et des destructions dues aux guerres qui n'ont fait qu'aggraver les défaillances structurelles. De fait, le mauvais état ou la fermeture de routes a renforcé l'économie d'autosubsistance, le cloisonnement des micro-marchés a rendu difficile la circulation des biens et des personnes.

5.4 MONNAIE ET CREDIT

Le système bancaire composé de quelques banques commerciales toutes en voie de privatisation est en crise depuis plus de dix ans. Son concours au financement de l'économie est très limité et le crédit à moyen et long terme a baissé de 76% entre 1980 et 1998. Cette crise est caractéristique de l'investissement durable qui n'est financé que sur du crédit à moyen et long terme. Ces dernières années on assiste à l'émergence de la micro finance dont le développement est souhaité du grand public, notamment de la clientèle à faible revenu.

5.5. EVOLUTION DES FINANCES PUBLIQUES

Les finances publiques sont structurellement déficitaires en raison de la forte pression exercée par les dépenses publiques sur les recettes fiscales. Au niveau des ressources, on note une faible sécurisation des recettes fiscales, une étroitesse de la matière imposable (faiblement diversifiée et dont les modalités d'imposition sont souvent inadaptées à la réalité socio-économique du pays), des exonérations et/ou un niveau de fraude fiscale élevé du point de vue des contributions directes et surtout en matière de fiscalité de porte, une maîtrise insuffisante des réformes fiscale-douanières, occasionnant souvent des manques à gagner importants à l'Etat.

Au niveau de la dépense, la faible maîtrise des charges de fonctionnement et d'investissement génère souvent des difficultés dans l'exécution budgétaire qui se traduisent fréquemment par des dérapages budgétaires. Le déficit budgétaire global a été en moyenne de 33,7% des exportations et de 22% du produit intérieur brut en 1999.

La résolution du problème de la dette publique congolaise constitue l'une des principales préoccupations des pouvoirs publics. Le service de la dette représente à lui seul 91% des recettes budgétaires totales. Si cette charge venait à être payée au cours d'une seule année, l'Etat s'arrêterait de fonctionner. Le règlement de cette dette conditionne aujourd'hui la capacité de l'Etat à mobiliser des ressources à l'extérieur. En 1980, l'encours de la dette était de 316,6 milliards de F CFA soit 88% du PIB. En 1999, il a atteint 3 686 milliards de FCFA soit 323% du PIB. Vu l'état actuel des ressources publiques, la dette du Congo constitue une contrainte majeure pour son développement économique.

5.6. EVOLUTION DE LA BALANCE DE PAIEMENTS

Malgré une balance commerciale excédentaire, due essentiellement aux exportations pétrolières, le solde global de paiement est chroniquement déficitaire, du fait principalement de l'importance de services nets, constitués à plus de 90% des services pétroliers (frais financiers des compagnies pétrolières), et des paiements effectués au titre du service de la dette.

6. PRINCIPALES CONTRAINTES DE DEVELOPPEMENT

L'économie congolaise est caractérisée par une anisotropie tant sur le plan spatial que sur le plan structurel. La majorité des entreprises sont implantées dans le sud du pays (qui offre une ouverture sur l'extérieur par l'océan atlantique et dans l'extrême nord (notamment avec l'exploitation du bois dans la Sangha et la Likouala). Cette configuration naturelle gène le développement de certaines régions pourtant pourvues de ressources naturelles mais enclavées du fait du délabrement des infrastructures de communication et de l'absence de production du courant électrique.

6.1. CONTRAINTES ECONOMIQUES ET FINANCIERES

Les principales contraintes économiques et financières du développement du Congo sont :

- un système productif peu dynamique et peu diversifié, qui doit faire face à des contraintes structurelles énormes : inefficacité des entreprises publiques, détérioration des infrastructures économiques, faiblesse des capacités managériales et manque de culture d'entreprise ;
- un système productif fondé essentiellement sur l'exploitation du pétrole et du bois, faible créateur d'emplois formels générant un chômage structurel élevé ;
- un système financier incapable de soutenir l'activité économique, en pleine restructuration, ce qui a rendu difficile sa privatisation ;
- un endettement extérieur qui représentait 323% du PIB en 1999 et 394% des exportations du pays plaçant les pouvoirs publics dans l'incapacité de payer régulièrement le service de la dette (estimé à près de 98,48% des recettes fiscales de l'Etat en 1999) et de dégager les ressources nécessaires à l'investissement.

6.2. CONTRAINTES SOCIALES

On assiste de plus en plus à des situations de pauvreté absolue et à l'exclusion de certains groupes sociaux. Cette situation résulte en grande partie de l'évolution négative du secteur productif, de la crise du secteur public, de la détérioration de l'offre publique des services sociaux, des pertes d'emplois et de certains effets de la dévaluation du franc CFA. Un peu plus de 70% des ménages urbains vit en dessous du seuil de pauvreté. En effet, avec les dynamiques sociales en cours et la destruction des réseaux de solidarité, il devient difficile à bon nombre de congolais de se réinsérer économiquement et socialement dans leur communauté de base. C'est le cas des déplacés de guerre qui ne peuvent plus repartir chez eux, soit parce que leurs habitations ont été détruites, soit parce que leur retour dans leur quartier d'origine poserait problème au regard de leur rôle présumé dans les différentes guerres. On assiste concomitamment :

- au gonflement de la masse des jeunes sans emploi ;
- à l'augmentation du nombre de jeunes déscolarisés ;
- à la poursuite de la compression de la masse salariale ;
- à la pression croissante de la demande sociale dans les centres urbains ;
- à la réinsertion sociale timide des sinistrés et des ex-miliciens ;
- à l'insolvabilité du système de protection sociale.

6.3. CONTRAINTES INSTITUTIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES

Avant 1980, l'Etat a été le plus gros pourvoyeur d'emplois dans le secteur moderne ; ses recrutements ont été faits le plus souvent sans études de besoins réels des services ni évaluation des compétences requises pour les postes attribués. Le service public déjà peu performant a connu une importante détérioration au cours de ces quinze dernières années : dégradation des infrastructures et des cadres de travail, réduction des moyens de fonctionnement des services, et enfin baisse de rémunération en termes réels. Ces facteurs ont entretenu un climat général de démotivation, de relâchement dans l'exercice des fonctions et d'abandon progressif des procédures normales. Les conflits socio-politiques n'ont fait qu'accélérer le processus de désorganisation. Parallèlement à ces insuffisances organisationnelles de l'Etat, on note une carence des institutions relais (société civile, ONG) qui devraient, avec les autres partenaires sociaux, contribuer de manière significative à la promotion des initiatives visant le développement économique et social du pays.

6.4. CONTRAINTES LIEES AU FINANCEMENT DE L'EDUCATION

Le financement de l'éducation au Congo comme dans la plupart des pays africains repose avant tout sur l'Etat. En effet, l'Etat consacre en moyenne plus de 3% de son PIB à l'éducation. Le niveau d'intervention des pouvoirs publics régionaux ou municipaux dans le financement de l'éducation sur la base de leurs ressources propres est quasi insignifiant. La contribution des parents d'élèves regroupés en associations constitue le principal apport aux dépenses publiques. Mais l'augmentation de la pauvreté ces dernières années a engendré des difficultés auprès de plusieurs familles qui ne peuvent plus envoyer leurs enfants à l'école.

Chapitre II

DESCRIPTION DU SYSTEME EDUCATIF

1. CADRE JURIDIQUE, ORGANISATION, STRUCTURE, GESTION ET FINANCEMENT

1.1. CADRE JURIDIQUE

Le système éducatif congolais est régi par la loi 25/95 du 17 novembre 1995 modifiant la loi scolaire n° 008/90 du 6 septembre 1990 et portant réorganisation du système éducatif en République du Congo. Cette loi dispose dans ses trois premiers articles que :

« Toute personne a droit à l'éducation. Tout l'enseignement est placé sous la surveillance et le contrôle pédagogique de l'Etat . L'Etat veille à l'égal accès à l'enseignement et à la formation professionnelle. L'enseignement public est gratuit. L'enseignement fondamental est obligatoire. Le droit de créer des écoles privées est garanti. Les écoles privées sont soumises à l'approbation de l'Etat »

« Tout enfant vivant sur le territoire de la République du Congo a droit, sans distinction d'origine, de nationalité, de sexe , de croyance, d'opinion ou de fortune à une éducation qui lui assure le plein développement de ses aptitudes intellectuelles, artistiques, orales, physiques et morales ainsi que sa formation civique et professionnelle »

« la scolarité est obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans pour tout enfant dans les conditions fixées à l'article 1 »

Le chapitre II du titre IV de cette loi est consacré à l'éducation pour tous qui est « dispensée sous forme de cours de rattrapage dans les centres liés à des projets spécifiques, des ateliers des centres d'apprentissages et des cercles culturels » S'agissant de l'alphabétisation, « les individus, les associations, les organisations non gouvernementales, les entreprises, les institutions et les confessions religieuses sont autorisés à ouvrir des centres d'alphabétisation »

Quelques textes d'application de cette loi qui portent sur la structure du système éducatif, ses objectifs et son fonctionnement ont été pris. Il s'agit notamment des décrets n° 96-174 du 15 avril 1996 fixant les normes applicables à l'école, n° 96-221 du 13 mai 1996 portant réglementation de l'exercice privé de l'enseignement et des arrêtés portant entre autres sur l'organisation et le fonctionnement du conseil d'administration des établissements scolaires.

1.2 ORGANISATION

L'organisation de l'enseignement au Congo a connu plusieurs changements ces dix dernières années. Les ministères ont été maintes fois fusionnés ou scindés en deux ou trois départements. En effet, après avoir été gérée par deux ministères pendant la plus grande partie de la transition politique (1997-2002), l'éducation est de nouveau prise en charge par trois ministère au terme du décret n° 2002-341 du 18 août 2002. Il s'agit du ministère de l'enseignement primaire et secondaire chargé de l'alphabétisation, du ministère de l'enseignement technique et professionnel et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Ces trois ministères disposent chacun de directions générales et centrales. Les deux premiers comptent en plus des directions régionales qui coordonnent l'action administrative et pédagogique au niveau intermédiaire.

1.3. STRUCTURE

Plus de trente ans de législation scolaire n'auront pas réussi à dégager le système éducatif congolais de la prégnance du modèle français. La structure du système éducatif congolais est restée globalement la même depuis 1990. Le système éducatif comprend deux composantes : le système éducatif formel et le système éducatif non formel. Il est structuré en quatre degrés dénommés comme suit :

- l'éducation préscolaire non obligatoire de trois ans qui admet les enfants âgés de 3 à 5 ans dans les centres d'éducation préscolaire ;
- l'enseignement primaire de 6 ans assuré par les écoles primaires pour des enfants de 6 à 12 ans et sanctionné par le certificat d'études primaires élémentaires (CEPE). Ce diplôme permet le passage au premier cycle du secondaire après l'admission au concours d'entrée en 6^{ème} ;
- l'enseignement secondaire assuré par les centres de métiers, les établissements d'enseignement secondaire général, les établissements d'enseignement secondaire technique et les établissements d'enseignement secondaire professionnel. L'enseignement secondaire de 6 ou 7 ans est subdivisé en deux cycles : le premier de quatre ans et le deuxième de deux ou trois ans.
 - le premier cycle du secondaire qui admet les enfants âgés de 13 à 16 ans est sanctionné par le brevet d'études du premier cycle (BEPC), ou le brevet d'études techniques (BET) ou par tout autre diplôme professionnel équivalent ;
 - le second cycle du secondaire qui accueille les enfants âgés de 17 à 19 ans est sanctionné le baccalauréat ou par un diplôme professionnel ;
- l'enseignement supérieur dispensé à l'Université Marien NGOUABI qui compte onze établissements parmi lesquels : cinq facultés, trois écoles et trois instituts. Il est ouvert un cycle de doctorat à la faculté des sciences économiques à la faculté des sciences de la santé, à la faculté des sciences et à l'école normale supérieure. De même, il a été créé un diplôme d'études approfondies(DEA) en sciences économiques, et en didactique ainsi qu'un certificat d'études spécialisées en sciences de la santé.

Cette structure qui est formellement satisfaisante dans son ensemble présente une réalité moins séduisante :

- le cycle préscolaire, non gratuit reste peu développé et ne profite qu'à certaines familles urbaines, sans bénéfice pour une égalisation de chances ;
- les filières techniques sont relativement délaissées et sont à équiper pour qu'elles jouent pleinement leur rôle ;
- les centres de métiers à l'issue du primaire sont inopérants et les filières professionnelles n'intègrent pas les préoccupations des opérateurs économiques ;
- l'enseignement supérieur privilégie les disciplines littéraires et n'offre pas assez de filières technologiques courtes pour former des techniciens supérieurs. Toutefois, une initiative a pris corps à l'école normale supérieure polytechnique par la mise sur le marché des produits qui sortent avec un diplôme universitaire de technologie (DUT).

1.4 GESTION

La gestion du système éducatif congolais est assurée par l'administration centrale et les services extérieurs. Cette organisation administrative, financière et pédagogique est fortement centralisée malgré quelques signes de déconcentration que confèrent les textes aux directeurs régionaux de l'enseignement notamment dans l'action pédagogique et la répartition du personnel mis à leur disposition. La gestion du personnel dépend essentiellement de l'administration centrale et se traduit par une mauvaise répartition entre les centres urbains et les centres ruraux.

En raison des dysfonctionnements constatés dans la gestion du système, des travaux avaient été menés entre 1992 et 1993 dans le cadre du plan de redéploiement de l'éducation nationale. Ils ont conduit à l'élaboration du programme de restructuration et d'organisation du ministère de l'éducation nationale (PROMEN) qui avait pour but :

- de rationaliser l'action administrative par le plein emploi des agents détenteurs d'une qualification sanctionnée par un grade reconnu pour la gestion du système scolaire ;
- de supprimer tous les emplois redondants créés dans les structures administratives du ministère, pour servir de base d'expansion aux structures scolaires délaissées ;
- de redistribuer l'ensemble des tâches du ministère en fonction d'objectifs précis assignés à chaque direction, désormais dotée d'emplois clairement identifiés considérés comme autant de moyens nécessaires et suffisants à l'atteinte des objectifs en cause ;
- d'offrir, grâce à une gestion réelle et performante du système scolaire, une réponse cohérente à la demande d'éducation conforme à la déontologie du service public.

Ce programme novateur avait permis de recenser et d'identifier tous les personnels, de dresser la liste des tâches et des fonctions assurées et en définitive de faire l'état des lieux occupés. Différentes mesures avaient été mises en œuvre pour assurer le redéploiement d'un millier d'enseignants qui avaient marqué leur accord pour reprendre le chemin des classes. Il n'a pu être complètement exécuté pour trois raisons, officiellement du moins : (i) difficulté à assurer le règlement de la situation administrative des intéressés (régularisation des avancements et reclassements), (ii) manque de crédits pour assurer le transport et le déménagement des enseignants "redéployés" et (iii) manque de postes pour les accueillir dans les établissements scolaires, en l'absence de constructions nouvelles.

1.5. FINANCEMENT

Le financement du système éducatif est assuré par l'Etat, les parents d'élèves, les promoteurs des établissements privés, les collectivités locales les organisations non gouvernementales et les organismes financiers. L'Etat est de loin la plus importante source de financement de l'éducation. Ces dépenses couvrent aussi bien les dépenses ordinaires (rémunération du personnel, fournitures de bureau, bourses...) que les dépenses en capital (construction et réhabilitation des bâtiments, achat des équipements scolaires..). Elles sont inscrites non seulement au budget des départements en charge de l'éducation mais aussi à celui d'autres ministères.

Bien que la loi scolaire n° 25-95 du 17 novembre stipule en son article 1^{er} que « l'enseignement public est gratuit », les parents d'élèves organisés en associations apportent une contribution très importante au fonctionnement de l'éducation. Les ressources provenant de leurs cotisations sont incontournables dans le fonctionnement de l'enseignement primaire et secondaire. L'apport financier des parents couvre aussi bien les dépenses de fonctionnement des établissements scolaires, des administrations scolaires locales, la rémunération (prime) des enseignants bénévoles que les dépenses d'investissement avec la construction des salles de classe, l'achat des tables-bancs etc...

Depuis la libéralisation de l'enseignement en 1990, de nombreux établissements scolaires privés ont été créés. Les ressources servant au fonctionnement de ces établissements proviennent des frais d'écolage versés par les parents. Ces frais sont fixés par les promoteurs et varient d'un établissement à un autre.

Quant aux fonds des organismes internationaux, il faut distinguer les fonds provenant de la coopération bi et multilatérale sous forme d'aide au développement et d'emprunts auprès des institutions financières internationales. Le financement de l'éducation par cette source s'est concrétisé par la dotation des écoles en manuels scolaires et en matériel didactique, la réfection des établissements scolaires endommagés et le renforcement des capacités de gestion du système éducatif.

Chapitre III

DIAGNOSTIC DU SYSTEME EDUCATIF

1. L'EDUCATION FORMELLE

Le Congo est l'un des pays le plus scolarisé du continent africain. A la fin de la décennie 80, il avait atteint les objectifs de scolarisation universelle de l'enseignement de base fixés par la Conférence d'Addis-abeba (1960). Ces acquis quantitatifs sont presque remis en cause avec la baisse ces dernières années des effectifs de l'enseignement primaire notamment chez les filles, même si l'écart n'est pas considérable comparativement aux autres pays du continent. Le système éducatif congolais est en profonde crise du fait des conflits armés qui ont aggravé une situation naguère déjà précaire. Il se caractérise néanmoins par une grande vitalité illustrée par l'engouement des parents d'envoyer leurs enfants à l'école malgré les difficultés d'ordre économique rencontrées par une grande partie d'entre eux. Son fonctionnement qui bénéficie d'un partenariat avec les associations des parents d'élèves est à repenser et sa qualité reste à améliorer. Ces constats généraux sont les causes d'une réforme à envisager dans le cadre du présent plan ou à l'occasion des états généraux de l'éducation en préparation. Le diagnostic de chaque sous-secteur est développé dans les lignes qui suivent.

1.1 LE DEVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE

La petite enfance (0 à 8 ans) est prise en charge dans les crèches pour les enfants de 0 à 3ans, les garderies d'enfants ou les écoles maternelles publiques et privées pour les enfants de 3 à 5 ans. Les crèches existent exclusivement dans les deux grandes villes du Congo (Brazzaville et Pointe-Noire). Leur nombre est très insignifiant pour créer un quelconque impact dans l'environnement de la petite enfance. Il faut noter que les programmes d'éveil de la petite enfance se poursuivent jusqu'en troisième année du primaire.

L'éducation préscolaire qui intéresse les enfants de 3 à 5 ans constitue le premier niveau du système éducatif. Sa finalité est de contribuer au plein épanouissement physique, intellectuel et affectif de l'enfant et de le préparer à s'adapter dans les meilleures conditions à l'enseignement primaire. Son accès est conditionné par le paiement des frais d'écolage qui ne sont pas souvent à la portée des familles peu nanties. Cette situation explique probablement le développement très lent de cet enseignement malgré la création de nombreux centres privés ces trois dernières années. La quasi-totalité de ces centres existent dans les grandes villes illustrant ainsi la forte disparité entre la zone urbaine et la zone rurale où l'on ne compte parfois qu'un seul centre d'éducation préscolaire installé au chef-lieu de la région.

En 2001, le Congo compte 250 centres d'éducation préscolaire dont 179 établissements privés soit 71,6%. L'ensemble de ces centres accueille 9 636 enfants dont 7 205 au privé soit 74,8%. Entre 1997 et 2001, les effectifs du préscolaire se sont en moyenne accrus de 27,0% par an grâce à l'important apport du privé dans les deux principales villes du pays que sont Brazzaville et Pointe-Noire. Malgré la création de nombreux centres privés qui ont fait augmenter les effectifs, le taux d'admission au préscolaire se situe aux environs de 3%.

Au public, cet ordre d'enseignement se caractérise par la pléthora du personnel enseignant composé essentiellement de femmes. Avec 2431 élèves au public pour 311 enseignantes en 2001, le rapport élèves/maître est de 8 contre 20 au privé. Le nombre d'élèves par classe suit la même tendance avec 15 élèves au public contre 21 au privé. Ces chiffres masquent la réalité au public où, en

zone urbaine, il n'est pas rare de rencontrer deux ou trois maîtresses dans une même classe alors qu'on observe un déficit dans les établissements de l'intérieur du pays.

L'éducation préscolaire qui, dans une large mesure peut conditionner la réussite de l'enfant au cycle primaire n'est pas encore ancrée dans les mentalités des congolais notamment en zone rurale. Au total, les principaux maux dont souffre le développement de la petite enfance sont les suivants :

➤ **Diagnostic de l'accès :**

- Faible couverture des crèches et de l'éducation préscolaire sur l'étendue du territoire national ;
- Inadaptation du modèle actuel des centres d'éducation préscolaire au milieu où ils sont implantés ;
- Approche élitiste qui se traduit par de grandes disparités entre populations riches et celles à faibles revenus d'une part, entre zones rurales et zones urbaines d'autre part ;
- Caractère marginal de l'éducation spéciale de la petite enfance dans le système éducatif congolais ;
- Insuffisance des ressources matérielles allouées à l'éducation préscolaire...

➤ **Diagnostic de la qualité**

- Vétusté des structures d'accueil généralement mal équipées;
- Manque de moyens logistiques pour le personnel d'encadrement, ce qui engendre une influence négative sur la qualité de l'encadrement du personnel enseignant exclusivement féminin ;
- Pénurie, voire inexistence des équipements et des supports didactiques au niveau de la quasi-totalité des centres d'éducation préscolaire ;
- Inadaptation des objectifs, des contenus et des méthodes d'éducation par rapport aux besoins affectifs, psychomoteurs et intellectuels des enfants d'une part, à l'environnement social et culturel d'autre part ;
- Non-suivi nutritionnel et sanitaire des enfants : dotés de cantines , les centres d'éducation préscolaire n'offrent que du lait, du pain et parfois de la bouillie comme goûter ;
- Insuffisance de la formation des éducateurs des écoles privées et manque de formation continue des éducateurs du public, entraînant des répercussions sur les apprentissages ;
- Modalités de fonctionnement des centres publics notamment qui ne répondent pas aux préoccupations des bénéficiaires ;
- Non prise en compte du développement holistique intégrant les volets santé, nutrition et éducation ;
- Absence de synergie des différentes interventions des ministères impliqués dans la petite enfance;
- Insuffisance de qualification des personnels chargés de la petite enfance ...

➤ **Diagnostic de la gestion**

- Manque d'harmonisation entre le secteur privé et le secteur public ;
- Mauvaise utilisation des ressources financières dans les centres publics notamment :
- Faiblesse notoire du financement public...

➤ **Situation des filles dans l'éducation préscolaire :** L'égalité des chances en matière d'accès est garantie aussi bien pour les filles que pour les garçons. La parité entre les genres est assurée au préscolaire. Ainsi les filles représentent 52 % contre 48 % pour les garçons ; ce qui se conforme à la population du Congo.

1.2. L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

L'examen des effectifs de l'enseignement primaire entre 1990 et 2000 met en évidence l'existence de trois principales périodes très distinctes. En effet, après une période de croissance positive observée entre 1980 et 1987, l'évolution de la population scolarisée dans l'enseignement primaire s'est relativement stabilisée entre 1988 et 1996 pour amorcer une baisse très remarquable à partir de 1997. Bien que des signes montraient déjà la tendance à la baisse de ces effectifs, les crises socio-politiques successives que le pays a connues ont véritablement accentué cette décroissance. Ces effectifs ont atteint leur niveau le plus bas en 1999. Au cours de cette année, l'école n'a pas fonctionné dans les régions de la Bouenza, du Niari, de la Lékoumou, dans la partie sud du Pool et de Brazzaville

➤ Diagnostic de l'accès

L'analyse du taux brut de scolarisation de 1990 à 2000 se caractérise par une baisse relativement faible jusqu'en 1995 où il se situe entre 126,12 % et 114, %. A partir de 1996, ce taux décroît de manière plus prononcée pour chuter à 49,33% en 1999. Une amélioration est signalée en 2000 (72,68 %) avec la reprise de l'école sur toute l'étendue du territoire national. Cette situation illustre de manière éloquente la sensibilité de la contrainte stratégique que constitue la paix pour un pays. La transition des élèves du primaire vers le secondaire est appréciable. En effet, 84,63% d'élèves entrent en première année du secondaire 1^{er} cycle.

Le réseau scolaire : En 2001, le Congo compte 2 495 écoles primaires dont 737 dans le secteur privé. Plus d'écoles sont implantées en zone rurale (1 570) contre 925 en zone urbaine. La quasi-totalité des écoles privées se trouve en zone urbaine (697 contre 40 en zone rurale). Du point de vue des structures d'accueil, le réseau scolaire du Congo se singularise par la vétusté des bâtiments scolaires renforcée par l'absence d'une politique d'entretien du patrimoine bâti. A la faveur des opérations d'urgence entreprises après la guerre de 1998, des actions de réhabilitation des bâtiments scolaires ont été entreprises notamment à Brazzaville grâce aux efforts combinés du Gouvernement, des organisations non gouvernementales (ONG), de la coopération française, des sociétés pétrolières comme ELF Congo, des institutions comme l'UNICEF. Ces efforts sont à poursuivre car le besoin important de réhabilitation de salles de classes, de blocs administratifs et d'hygiène à travers tout le Congo se fait grandement sentir.

Les effectifs scolaires : Au titre de l'année scolaire 2000- 2001, les effectifs scolaires se chiffrent à 500 921 élèves dont 241 654 filles soit 48,24 %. Ce pourcentage est relativement stable d'une année à l'autre. Cette population scolarisée se retrouve en majorité en zone urbaine avec 294 618 élèves soit 58,81% contre 206 303 élèves en zone rurale. Les effectifs des filles respectent la même tendance (145 956 en zone urbaine contre 95 698 en zone rurale). Malgré l'essor du secteur privé ces dernières années, le secteur public demeure prédominant avec 410 656 élèves soit 81,98 % du total. Entre 1997 et 2001, ces effectifs se sont accrus en moyenne de 0,07% par an. Le caractère spécifiquement urbain de l'enseignement privé apparaît dans les effectifs avec 86 426 élèves contre 3 839 en zone rurale. Comme l'enseignement privé est payant, il est formellement démontré que ceux qui peuvent effectivement payer les études de leurs enfants sont en ville. D'une année à l'autre, les effectifs de l'enseignement primaire se sont en moyenne accrus de 3,8%.

La couverture : La couverture de l'enseignement primaire en milieu urbain comme en milieu rural est insuffisante pour des raisons tout à fait différentes. En milieu urbain, trois raisons essentielles expliquent que de nouvelles écoles soient créées : le manque de salles de classe qui engendre l'utilisation d'une même salle par deux groupes d'élèves (double vacation), le nombre très élevé d'élèves à la charge d'un maître dans les classes existantes (plus de 100) et la prolifération des nouveaux quartiers où la demande en éducation est très forte. En milieu rural, la fermeture des écoles

faute d'enseignants allonge les distances à parcourir par des jeunes enfants. L'éloignement des écoles des lieux d'habitation (en moyenne une école primaire dans un rayon de 14 km) limite l'accès à l'éducation à beaucoup d'enfants. Même s'il existe plus d'écoles donc plus de classes en zone rurale, le problème de la demande d'éducation se pose sous une autre forme. Les mêmes disparités de couverture scolaire se posent entre régions ou entre districts.

Le personnel enseignant : L'un des maux dont souffre le système éducatif congolais est le déficit chronique en personnel enseignant. En 2000-2001, on dénombre 9 880 enseignants en activité dans les écoles publiques et privées dont 4 057 femmes soit 41,1%. Avec seulement 5 185 enseignants dont 2 164 femmes (41,7%), l'enseignement public est obligé de recourir aux enseignants auxiliaires ou bénévoles. Cette catégorie d'enseignants est recrutée par les bureaux des associations des parents d'élèves est rémunéré au moyen des cotisations mensuelles versées par les parents.

En 2001, les écoles publiques comptent 487 enseignants bénévoles en service en zone rurale exclusivement. Le recours à cette catégorie d'enseignants peut être considéré comme un recul car le déficit en personnel enseignant résulte d'une mauvaise utilisation de celui-ci. En effet, ce déficit ne serait pas aussi criard si les enseignants existants étaient mieux répartis entre la zone urbaine et la zone rurale, entre les régions et si par ailleurs l'administration scolaire n'absorbait pas un grand nombre d'enseignants pour des tâches administratives pour lesquelles ils n'ont pas été formés. En tout état de cause, l'utilisation rationnelle des enseignants, sans oublier la sempiternelle question de l'amélioration de la condition enseignante pourrait réduire leur départ vers des secteurs plus rémunérateurs. Par ailleurs, l'ensemble des enseignants qui émarge au budget de l'éducation n'est pas utilisé par les ministères en charge de l'éducation.

Au cours des années 80 et 90, le pays a recruté les volontaires de l'éducation qui étaient pour les uns titulaires du brevet d'études du premier cycle (BEPC) et pour les autres titulaires d'un diplôme de fin d'études à l'école normale des instituteurs. Aujourd'hui, la plupart des anciens volontaires ne sont plus en activité dans les salles de classe mais occupent des fonctions administratives ou sont utilisés dans d'autres départements le plus souvent sans l'avis des autorités compétentes.

Paradoxalement au manque d'enseignants à l'intérieur du pays qui entraîne l'existence des classes multigrades, dans les principales villes par contre, on note une pléthore d'enseignants dont plus de la moitié sont des femmes. Cette catégorie d'enseignants est commise à des tâches administratives dans les écoles, les inspections, les directions régionales et dans les directions générales et centrales des ministères.

Le rapport élèves/maître en 2001 est de 50,7 et le nombre d'élèves par classe est de 39,8 en moyenne. Ces conditions d'encadrement sont bien meilleures dans le privé avec 19 élèves par maître et 24,3 élèves par classe contre 46,2 et 79,2 dans le public. Ces chiffres moyens cachent une réalité autrement plus difficile dans les centres urbains où ces ratios peuvent dépasser 100 élèves à Brazzaville et à Pointe-Noire.

De manière générale, il existe manifestement dans les conditions de travail et de vie des enseignants, un certain nombre de contraintes objectives qui érodent progressivement leur disponibilité et leur engagement. Malheureusement, ces contraintes ne font pas toujours l'objet de l'attention nécessaire lorsqu'on élabore des propositions visant à améliorer la qualité de l'enseignement.

Le patrimoine immobilier et mobilier : Durant l'année scolaire 2000-2001, le patrimoine immobilier dispose de 3 414 bâtiments scolaires dont 2 353 pour le public où l'on dénombre 5 717 salles de classe équipées de 51 966 tables-bancs pour 410 656 élèves. Les locaux scolaires au Congo sont pour la plupart vétustes ou mal entretenus. En effet, il n'existe pas de politique d'entretien malgré quelques actions sporadiques à chaque rentrée des classes. Cette situation est à décrier sans oublier

l'irresponsabilité de nombreux citoyens qui ne considèrent pas l'école comme un patrimoine commun à protéger et à défendre par tous, ce, pour l'intérêt des enfants. Une campagne d'éducation s'impose en vue d'une prise de conscience collective.

Le mobilier scolaire est très insuffisant, il offre le spectacle désolant d'enfants assis à même le sol. En 2001, il manque 153 362 tables-bancs dans les écoles publiques du Congo sur la base de deux élèves par table-banc. A cet important déficit, il faut ajouter l'absence quasi-totale des bureaux et des chaises pour les enseignants qui travaillent debout dans des salles de classe dépourvues d'armoires de rangement.

➤ Diagnostic de qualité :

Les problèmes aussi nombreux que variés qui minent le système éducatif congolais ont pour conséquence la mauvaise qualité de l'enseignement illustrée par les aspects suivants :

- la pénurie des manuels scolaires à la disposition des élèves ; en 2001, sur 500 921 élèves, 80 948 disposent d'un livre de calcul et 46 833 d'un livre de lecture. Au public, on note un livre de calcul pour 6 élèves et un livre de lecture pour 11 élèves. Au privé, chaque élève possède son livre de calcul et de lecture ;
- le taux de redoublement est d'environ 28,20% au primaire avec une caractéristique très prononcée en 3^{ème} année où il est de 38,54%. Sur 100 élèves admis en première année, les 3/5 vont redoubler au moins une fois jusqu'à la fin du cycle ;
- le taux d'abandon est presque nul mais depuis plusieurs années, il est observé le développement inquiétant du phénomène des enfants de la rue qui se recrutent parmi les déscolarisés ayant volontairement abandonné l'école ;
- la mauvaise qualification des maîtres renforcée par le manque de recyclage et de formation continue, malgré quelques actions timides entreprises lors de l'introduction d'un nouveau manuel ;
- les programmes d'enseignement reformés qui ne sont pas maîtrisés par les maîtres chargés de les appliquer. Cette situation est du reste entretenue par l'inadéquation entre les programmes de formation à l'école normale des instituteurs et les méthodes pédagogiques édictées par le ministère utilisateur des produits finis ;
- la faiblesse sinon l'inexistence de l'encadrement pédagogique suite au manque de moyens de déplacement dans les circonscriptions scolaires ;
- l'inexistence d'une culture d'évaluation au niveau des circonscriptions et des directions régionales de l'enseignement ;
- la très mauvaise couverture médicale en milieu scolaire caractérisée par l'inexistence généralisée des structures appropriées.

1.3. L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL

1.3.1. LE SECONDAIRE PREMIER CYCLE

Conformément à l'article 16 de la loi scolaire n° 25-95 du 17 novembre 1995, « le premier cycle de l'enseignement secondaire vise l'élargissement et l'approfondissement de la formation générale donnée par l'enseignement primaire en vue de l'élévation des connaissances théoriques et pratiques nécessaires à la poursuite ultérieure des études. En 2001, le Congo compte 528 collèges d'enseignement général (CEG) équitablement répartis entre le public et le privé. Les établissements privés de ce cycle sont passés de 264 en 2000 à 252 en 2001. Cette diminution est due à la fermeture de certains d'entre eux qui ne répondent pas aux normes qu'imposent les textes en vigueur.

Les collèges d'enseignement général sont disséminés à travers le territoire national au point où l'on note des établissements à très faibles effectifs comme dans la région des Plateaux (Mapémé 41 élèves, Ehéré 42 élèves). Tous ces établissements n'offrent pas de bonnes structures d'accueil et certains d'entre eux cohabitent avec les écoles primaires ou se partagent les mêmes bâtiments scolaires. En effet, la création ou l'ouverture des collèges d'enseignement général n'obéit pas toujours aux exigences de la carte scolaire. Des établissements sont quelquefois créés au mépris des textes en vigueur sous la pression sociale des populations pour marquer l'autonomie d'un village par rapport à un autre. Il en est de même des hommes politiques notamment à la veille des échéances électorales. Cette manière de faire pose des problèmes d'ordre matériel, financier et humain et génère le déficit en personnel enseignant tant déploré.

Au titre de l'année scolaire 2000-2001, les collèges d'enseignement général du Congo comptent 144 899 élèves encadrés par 3 573 professeurs toutes disciplines confondues. On dénombre 69 514 filles soit 47,97 % du total des effectifs. Les filles sont les plus nombreuses dans les établissements privés (54,48%). Le plus grand nombre d'élèves des CEG se trouve en classe de 6^{ème} (49 187) et en 3^{ème} (33 512). Le ratio élèves/salle de classe est de 40. Cette moyenne qui se situe en dessous de la norme officielle de 45 cache la réalité. En effet de nombreux établissements urbains notamment comptent plus de 80 élèves par classe. Les principaux maux qui caractérisent l'enseignement secondaire 1^{er} cycle sont :

- la vétusté des établissements qui manquent de mobilier d'équipement et de matériel didactique ;
- l'absence de laboratoires dans la quasi-totalité des établissements d'où le caractère théorique des cours de sciences dispensés aux élèves ;
- le déficit en personnel enseignant notamment dans les disciplines scientifiques ;
- la mauvaise qualification des enseignants qui n'ont bénéficié daucun recyclage depuis plusieurs années ;
- le manque de mobilité du personnel d'encadrement pédagogique dû au manque de moyen roulant ;
- les mauvais résultats au brevet d'études du premier cycle (BEPC) 36 ,35 % en 1999-2000. Ces résultats sont bien meilleurs dans le privé (67,47%) ;

1.3.2. LE SECONDAIRE DEUXIEME CYCLE

L'article 17 de la loi n° 25-95 du 17 novembre 1995 stipule que le deuxième cycle de l'enseignement secondaire a pour finalité la poursuite des études supérieures. En 2001, le Congo compte 77 lycées d'enseignement général dont 28 du public où fréquentent 29 486 élèves contre 2 472 dans le privé où existent de petits établissements aux meilleures conditions de travail aussi bien pour les élèves que pour les enseignants. Au nombre de 10 716, les filles représentent 33,53% de l'ensemble des effectifs de ce niveau.

Au fil des années, la carte scolaire du secondaire 2^{ème} cycle s'est beaucoup améliorée. En effet, au lendemain des indépendances, le Congo ne comptait que deux grands lycées: le lycée Pierre Savorgnan à Brazzaville et le lycée Victor Augagneur à Pointe-Noire. Aujourd'hui, chaque région compte au moins un établissement de ce type. D'autres établissements vont être ouverts pour améliorer l'offre d'éducation secondaire dans certaines parties du pays.

En 2000-2001, le personnel enseignant dans les lycées d'enseignement général se chiffre à 2 510 dont 1 757 dans le public soit 70 %. Comme dans les collèges, ce personnel se caractérise par l'insuffisance des professeurs dans les disciplines scientifiques et de langue (espagnol, allemand...) d'où le recours aux vacataires notamment dans les établissements de l'intérieur du pays.

S'agissant des structures d'accueil, la plupart des lycées disposent de bâtiments construits. Les nouveaux établissements par contre sont ouverts dans des structures d'emprunt ou se partagent

les mêmes bâtiments que les collèges d'enseignement général. Les 28 lycées du secteur public disposent au total de 145 bâtiments dont l'entretien n'est pas toujours assuré faute d'une politique en la matière. Quant au mobilier scolaire, les lycées sont mieux équipés contrairement aux écoles primaires et aux collèges d'enseignement général. Les lycées d'enseignement général se singularisent par :

- l'insuffisance des manuels scolaires malgré l'existence des centres de documentation et d'information notamment dans les établissements urbains ;
- le manque de laboratoires équipés ;
- l'irrégularité de l'encadrement pédagogique des enseignants due une fois de plus à l'immobilité des inspecteurs commis à cette tâche ;
- la mauvaise répartition des enseignants entre les zones urbaine et rurale ;
- la mauvaise qualité de l'enseignement illustrée par les mauvais résultats au baccalauréat toutes séries confondues (24,59 % d'admis en 2001 dont 19,64 % pour les filles et 27,94% pour les garçons) ;

1.4. L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

L'enseignement technique et professionnel occupe encore une place très limitée dans le système éducatif congolais (13% des élèves) malgré les efforts fournis depuis la nationalisation. Les différentes tentatives d'innovation ont échoué à cause d'une mauvaise politique de mise en œuvre et d'évaluation. L'enseignement technique et professionnel qui compte 3% des effectifs du système éducatif traîne plusieurs maux dont les solutions tardent à venir, réduisant ainsi son efficacité interne. L'analyse des tendances actuelles laisse apparaître les contraintes ci-après :

- l'instabilité et la diversité de tutelle du sous-secteur ;
- le manque de cadre juridique de certains établissements (Ecole Nationale des Beaux Arts, Ecole Nationale Moyenne d'Administration, Ecoles Paramédicales de Brazzaville et d'Owando...)
- l'état de vétusté avancée des locaux de la majorité des établissements du sous-secteur ;
- l'insuffisance et le sous-équipement des structures d'accueil par rapport à celles de l'enseignement général (10 lycées techniques contre 28 d'enseignement général en 2001) ;
- la mauvaise qualification des personnels enseignants au regard de l'évolution très rapide des innovations technologiques ;
- le manque de formation continue des enseignants ;
- l'absence d'un véritable corps de contrôle et d'encadrement des enseignants du reste insuffisants ;
- la prédominance des formations diplômantes au détriment des formations qualifiantes d'une part, des formations du tertiaire par rapport aux formations du secondaire d'autre part ;
- la mauvaise définition des objectifs pédagogiques avec le contenu limité des disciplines d'appui telles que les mathématiques, le français et les sciences physiques, ce qui désavantage les élèves du technique pour l'accès à l'enseignement supérieur ;
- l'inadaptation des contenus des enseignements face aux innovations technologiques ;
- l'insuffisance du financement qui revient exclusivement à l'Etat
- l'insuffisance des équipements obsolètes acquis au cours du plan quinquennal 1982-1986 et dont la durée de vie est fortement réduite faute d'une politique d'entretien ...

Face à ce diagnostic qui a mis en évidence l'état désastreux de l'enseignement technique et professionnel au Congo et à la lumière des conclusions du premier séminaire national sur la refondation de l'enseignement technique et professionnel, il a été mis en place des stratégies susceptibles d'améliorer la situation. De nouveaux établissements ont été créés et il a été procédé à la réouverture de ceux qui étaient fermés (collèges d'enseignement technique agricole, écoles professionnelles...). L'offre de formation a été élargie par la création des filières porteuses (plomberie sanitaire, froid, hôtellerie, coupe-couture, sauvegarde de l'environnement, ébénisterie, charpente, informatique...) et des mesures ont été prises pour une meilleure gestion de la taxe d'apprentissage. L'enseignement

technique a ainsi été ouvert à un nombre plus important de jeunes congolais demandeurs d'emplois avec l'intervention du secteur privé.

1.5 L'ENSEIGNEMENT PRIVE

Après la nationalisation de l'enseignement en 1965, ce secteur a été de nouveau libéralisé par la loi n° 25/95 du 17 novembre 1995 portant réorganisation du système éducatif en République du Congo. En effet, l'article 1 alinéa 2 de cette loi stipule que le droit de créer les écoles privées est garantie, les écoles privées sont soumises à l'approbation de l'Etat et régies par la loi. Le décret n° 96-211 du 13 mai 1996 portant réglementation de l'exercice privé de l'enseignement fixe les conditions de création et d'ouverture des établissements scolaires privés, les obligations morales, civiles, sociales, administratives, pédagogiques et financières.

Les établissements scolaires privés comme indiqué précédemment se retrouvent notamment dans les grands centres urbains comme Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisie. En 2001, le secteur privé au Congo compte 179 centres d'éducation préscolaire avec 7 205 élèves soit 74,8% de l'ensemble, 737 écoles primaires privées qui accueillent 90 265 élèves soit 18% du total. La zone urbaine compte 96% du total des effectifs du primaire. Il convient de signaler que le privé laïc est prédominant du préscolaire au secondaire avec des établissements appartenant à des promoteurs privés. En effet, la libéralisation de l'offre d'éducation au privé s'est traduite par une prolifération d'écoles privées implantées de manière anarchique dans les centres urbains du fait qu'en milieu rural, les ménages n'ont pas les moyens de s'acquitter des frais de scolarité. La paupérisation croissante des campagnes n'encourage pas l'installation des infrastructures scolaires privées en zone rurale où l'on note la fermeture de nombreuses écoles publiques faute d'enseignants.

L'enseignement privé connaît un essor depuis 1990 mais il ne bénéficie pas encore de subventions de la part de l'Etat. A Brazzaville cependant, une forme de subvention a commencé à prendre corps. En effet, les écoles reprises par les religieuses ont pour enseignants des fonctionnaires rémunérés par l'Etat. Avec la mise en place d'une direction chargée du contrôle des établissements scolaires privés au niveau du ministère, la mise en ordre est bien entamée avec l'application des dispositions du décret cité ci-dessus. C'est ainsi qu'on note la rétrocession de quelques écoles appartenant avant la nationalisation à l'église catholique et à l'église protestante dans la commune de Brazzaville, les régions du Niari, de la Lékoumou, de la Bouenza, du Pool, des Plateaux, de la Cuvette et de la Cuvette Ouest. De même, des conventions ont été signées entre le Gouvernement et les églises catholique et kimbanguiste d'une part et entre le Gouvernement et la communauté islamique d'autre part pour la gestion des établissements conventionnés à caractère confessionnel.

Somme toute, le système éducatif congolais qui est en proie à des difficultés structurelles et aux effets aggravants des guerres successives connaît une crise profonde. Ses produits ont été vite éprouvés par la récession économique et les exigences de l'emploi moderne. Cette crise se traduit par :

- la baisse des taux de réussite due à la dégradation des conditions d'enseignement ,
- la dégradation et l'insuffisance notoire des infrastructures scolaires ;
- la dégradation de la qualité de la formation et de la qualification des enseignants ;
- la faiblesse des taux de rendement interne...

2. L'EDUCATION NON FORMELLE

2.1. L'ALPHABETISATION

Le taux d'analphabétisme de la population congolaise estimée en 1995 à 2 505 000 habitants est de 24,9 %. La population analphabète était estimée à 353.000 dont 239.000 femmes. Avec la mauvaise qualité de l'enseignement dispensé dans le système formel, il est à craindre que l'analphabétisme de retour vienne réduire les efforts fournis dans le passé.

L'alphabétisation et l'éducation non formelle des jeunes et des adultes ont toujours été une préoccupation du Gouvernement et des institutions de la société civile bien que la scolarisation soit une priorité affirmée. Dans ce domaine, des progrès significatifs ont été réalisés et des pronostics favorables ont même été avancés. Cependant, il a été noté les difficultés à maîtriser les statistiques de ce sous-secteur pour un bon pilotage à cause des données démographiques obsolètes.

Au fil des années, suite à de nombreuses contraintes nées aussi bien des mesures drastiques des politiques d'ajustement structurel, de la dévaluation du franc CFA que des soubresauts consécutifs à l'entrée du pays dans l'ère de la démocratisation politique, tous les espoirs ont été déçus. Le constat devient de plus alarmant chaque jour qui passe avec l'agression des nouvelles technologies de l'information et de la communication qui fait de nouvelles victimes. Le ralentissement des activités est manifeste. En 2001, la situation de l'alphabétisation au Congo se caractérise par :

- la fermeture de nombreux centres qui sont passés de 850 en 1990 à 250 en 2001 ;
- le dénuement des structures au niveau national et régional ;
- le manque des personnels spécialisés et le déficit des animateurs ;
- le manque de matériel d'alphabétisation ;
- l'absence de subvention pour réaliser les programmes ;
- la démobilisation totale des animateurs bénévoles du fait de manque de stimulants en leur faveur ;
- la démotivation à apprendre chez les adultes ;
- l'indifférence quasi-totale des autorités locales et de la communauté vis à vis de la lutte contre l'analphabétisme, laissant ainsi le département de l'éducation seul à relever cet important défi ;
- l'inefficacité des mécanismes de collaboration et de coordination des efforts d'alphabétisation avec d'autres intervenants ;
- l'inadaptation des curricula aux contextes nouveaux et l'insuffisance de pertinence des contenus des programmes ;
- le cloisonnement et l'isolement des interventions sur le terrain et le déficit de communication entre les différents intervenants ;
- la faible couverture de l'alphabétisation notamment en zone rurale ;
- l'absence d'une stratégie nationale susceptible d'orienter le travail sur le terrain doublée d'une faible mobilisation des ressources .

Face à cette situation préoccupante, le plan d'action national de l'éducation pour tous poursuivra trois objectifs qui sont :

1. réduire les taux d'analphabétisme en amont (analphabétisme des jeunes) et en aval (analphabétisme des adultes) ;
2. accroître la qualité et la pertinence de l'alphabétisation par l'amélioration de la fonctionnalité des programmes, la production des matériaux didactiques adéquats, la formation des formateurs ;
3. renforcer la démarche partenariale déjà engagée d'une part, les capacités institutionnelles et les mécanismes de coordination d'autre part.

2.2. L'EDUCATION QUALIFIANTE DES JEUNES ET DES ADULTES

2.2.1 Le contexte de l'éducation qualifiante : Dans les années 80, le Congo se plaçait dans le groupe des pays ayant atteint la scolarisation universelle à qui se posait le problème de la qualité de l'enseignement. Le taux de scolarisation estimée à 72,68 % en 2000 illustre de manière éloquente le recul de l'accès à l'école. En effet, 27,32% d'enfants en âge scolaire ne vont pas à l'école ou l'ont tout simplement abandonné.

Hier marginal voire inexistant, le phénomène des enfants de la rue a pris une proportion inquiétante. Cette population d'enfants pauvres et défavorisés a pris une ampleur évidente à la faveur de la paupérisation de nombreuses familles et des conflits armés. Cependant, un dénombrement exhaustif de cette frange de la population n'a encore pas été entrepris, ce qui ne permet pas d'avancer un quelconque chiffre sur l'ampleur de ce problème. Les jeunes et les adultes dont il est ici question ici sont des exclus de l'école formelle, les jeunes déscolarisés et non scolarisés, couche de la population qui a besoin d'une seconde chance pour être à l'abri de toute marginalisation dans ce monde en pleine mutation vers la mondialisation.

2.2.2 Les structures de formation : L'article 56 de la loi n° 25-95 du 17 novembre 1995 modifiant la scolaire n° 008/90 du 6 septembre 1980 portant réorganisation du système éducatif en République du Congo dispose que « l'éducation pour tous est dispensée sous forme de cours de rattrapage dans les centres liés à des projets spécifiques, les ateliers des centres d'apprentissage et les cercles culturels ». Malgré cette disposition, il n'existe aucun centre de ce type dans notre pays à telle enseigne que la création des structures spécifiques pour s'occuper des jeunes déscolarisés s'impose.

Durant la transition politique que le Congo a connue de 1997 à 2002, un département ministériel a été spécialement créé pour redéployer la jeunesse et la réinsérer. A ce titre, des ateliers appartenant à des particuliers ont été identifiés où des formations ont été organisées en vue de l'apprentissage des petits métiers dans les domaines de la plomberie sanitaire, la maçonnerie, l'hôtellerie, l'électricité, la mécanique, les métaux en feuilles...

Ces enfants laissés pour compte, qui ont besoin d'une protection spéciale à travers des programmes d'éducation de base non conventionnelle, peuvent être regroupés dans les catégories suivantes :

- les enfants de la rue;
- les enfants avec handicap ;
- les enfants des minorités ethniques (pygmées) ;
- les enfants touchés par les conflits armés (enfants rendus orphelins par la guerre, les enfants-soldats, les enfants traumatisés par la guerre) ;
- les enfants qui travaillent précocement ;
- les enfants des réfugiés et les jeunes filles en situation difficile...

Somme toute, il s'agit d'offrir à ces exclus de l'école des possibilités d'apprentissage, par l'alphanumerisation et l'éducation non formelle en répondant « aux besoins spécifiques des jeunes et des adultes en connaissances et compétences nécessaires à la vie courante ».

3. LE FINANCEMENT DE L'EDUCATION

Les contre-performances du système éducatif congolais sont aussi liées à la gestion des ressources publiques allouées à ce secteur. Trois catégories de facteurs influencent particulièrement le financement de l'éducation. Il s'agit de la démographie et de la demande de scolarisation, des conditions d'accueil et d'encadrement des élèves, des conditions de travail et de rémunérations des enseignants. L'éducation au Congo est en crise depuis plusieurs années et la baisse qualitative de l'enseignement est notable.

3.1. Les dépenses d'éducation

Au préscolaire, l'Etat a consacré 0,27% des dépenses publiques d'éducation au titre de l'année 2000. Dans cette part, 56,0 % représentent les dépenses ordinaires et 44% les dépenses en capital. L'absence de données financières sur le privé ne permet pas d'apprécier et d'évaluer l'effort des parents d'élèves qui financent la totalité des dépenses d'éducation dans ce secteur.

Au primaire, les allocations budgétaires représentent 33,92% des dépenses publiques d'éducation en 2000. Les dépenses ordinaires s'élèvent à 35,92% et la quasi-totalité des dites dépenses est absorbée par les salaires du personnel (99,77%). Par rapport aux allocations de l'Etat, l'enseignement primaire apparaît comme prioritaire. Les dépenses de fonctionnement de ce cycle sont passées de 23,45 % en 1997 à 17,40% en 2000 et les dépenses d'investissement pour ces deux années représentent respectivement 6,18 % et 21,73%.

Entre 1997 et 2000, le montant total des dépenses d'éducation a augmenté en valeur nominale de 53 999 millions à 60 654 millions. En pourcentage du PIB, on observe également une baisse des dépenses totales qui sont passées de 3,98 % en 1997 à 2,65% en 2000. L'essentiel de ces dépenses est consacré aux frais de fonctionnement. Le déséquilibre entre la part des dépenses totales d'éducation réservées au fonctionnement et celles destinées à l'investissement est énorme. Il en est de même entre la part des dépenses de fonctionnement réservée aux salaires et celle réservée aux autres dépenses (matériel, entretien ...). Or sans investissements conséquents, il apparaît impossible d'améliorer la qualité de l'enseignement.

3.2 . Les sources de financement

La principale source de financement du système éducatif est l'Etat. Mais ses contraintes financières d'une part, les exigences en matière de redressement du secteur éducatif d'autre part et les besoins d'expansion du système correspondant à la croissance démographique requièrent une mobilisation de ressources nouvelles. Ces ressources devraient être recherchées en faisant appel à la participation du secteur non-étatique et des bénéficiaires. La nécessité actuelle de diversification de sources de financement laisse entrevoir un sensible renforcement de cette forme de coopération. L'aide extérieure a, ces cinq dernières années, pris une forme de plus en plus physique avec l'offre des livres, la réhabilitation et la construction des salles de classe, l'amélioration de la capacité de gestion et de planification du système éducatif. Avec la mise en œuvre du présent plan, l'aide extérieure devrait être renforcée pour permettre au Congo de redresser de manière effective son système éducatif en commençant par l'éducation de base.

3.3. La répartition des dépenses

3.3.1 : Les dépenses de personnel : Entre 1995 et 2000, ces dépenses représentent un peu plus de 79% en moyenne de l'enveloppe globale destinée aux dépenses d'éducation. L'enseignement primaire qui utilise le plus grand nombre de personnel consomme la plus importante part de ces dépenses à hauteur de 63% suivi de l'enseignement secondaire avec 23% et le supérieur avec 13%. Le fait que l'éducation de base en général et l'enseignement primaire en particulier absorbe la plus grosse part des dépenses publiques de personnel ne signifie pas que le personnel de ce degré d'enseignement est le mieux rémunéré. En effet la masse salariale de l'Université Marien Ngouabi est presque 2 fois plus élevée que celle du personnel de l'enseignement primaire. D'ailleurs, la valeur du point d'indice qui est égale à 230 dans l'enseignement supérieur est de 160 pour les autres cycles comme pour le reste de la fonction publique.

3.3.2 : Les dépenses de matériel : En 2000, les dépenses de matériel ne représentent que 8% des dépenses publiques ordinaires allouées à l'éducation. La ventilation de ces dépenses par degré d'enseignement montre que l'éducation de base (14,69 %) et l'enseignement secondaire (25,68%) sont défavorisés au bénéfice de l'enseignement supérieur (59, 63%).

3.3.3 : Les dépenses de bourses : Elles concernent en moyenne 12,86% des dépenses publiques ordinaires d'éducation. Ici ces chiffres sont à interpréter avec prudence en raison du fait que de nombreux mois de bourses sont impayés à l'intérieur du Congo comme à l'étranger. La quasi-totalité de ces dépenses (92,93) est affectée à l'enseignement supérieur et à l'enseignement secondaire (6,97%).

3.3.4 : Les dépenses en capital : Le niveau de décaissement des crédits relatifs aux dépenses d'investissement est très bas voire nul. Lorsqu'on considère les données disponibles sur les dépenses prévisionnelles, les investissements dans le secteur de l'éducation ne représentent en moyenne que 2,24 % du budget d'investissement de l'Etat. La ventilation par degré d'enseignement montre que l'investissement est quasi inexistant dans l'éducation de base au cours de ces dernières années. En 2000, l'enseignement primaire n'a représenté que 4%.

Au total, l'Etat consacre une part importante de son budget au financement de l'éducation. Mais ces dépenses sont essentiellement consacrées à la rémunération du personnel et dans une faible mesure au paiement des bourses au détriment des dépenses d'investissement et de fonctionnement indispensables à la promotion du système éducatif. Ces six dernières années, les dépenses d'éducation dans le budget de l'Etat ont représenté en moyenne 25,19 %. Comparées au PIB, le poids des dépenses courantes d'éducation est de 3,67% en moyenne durant la même période.

La répartition des dépenses publiques d'éducation présente un sérieux déséquilibre particulièrement entre les dépenses salariales, les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement. Cet état de fait explique en partie la détérioration des conditions d'apprentissage et la mauvaise qualité de l'éducation et par conséquent hypothèque le développement du système. La priorité accordée à l'éducation de base ne se traduit pas par une allocation substantielle des ressources financières. Les procédures budgétaires en vigueur dans la préparation du budget de l'Etat avec le rôle prépondérant du ministère des finances dans les choix budgétaires et la marge de manœuvre très étroite des départements chargés de l'éducation dans les négociations budgétaires, ne sont pas de nature à changer fondamentalement la structure des ressources publiques allouées à l'éducation.

4. LA GESTION DU SYSTEME EDUCATIF

4.1 Le secteur formel

Le système éducatif congolais est régi par une loi dont la plupart des textes d'application sont encore à prendre. Les préoccupations d'une administration moderne plus dynamique et totalement décentralisée ne sont pas totalement prises en compte. En effet des lacunes sont observées à différents niveaux notamment :

- l'insuffisance de la capacité des départements chargés de l'éducation à appliquer une approche par programme en s'appuyant sur des politiques et des stratégies préalablement conçues et rigoureusement planifiées ;
- la rigidité des méthodes de gestion qui ont beaucoup de difficultés à s'adapter aux contraintes en ressources humaines et matérielles,
- la gestion excessivement centralisée du personnel doublée de la mauvaise répartition entre les zones urbaines et les zones rurales ;

- la non responsabilisation des ministères chargés de l'éducation dans la gestion physique et financière de leur personnel ;
- l'émettement et l'incohérence des sources d'information sur le personnel ;
- l'absence de formation des cadres à une gestion administrative efficace et moderne aussi bien des administrations que des établissements scolaires ;
- le mauvais fonctionnement du système d'information statistique notamment au niveau des établissements scolaires, des inspections d'enseignement secondaire et de certaines directions régionales de l'enseignement primaire et secondaire ;
- l'inefficacité des processus verticaux et horizontaux de communication ;
- l'absence d'une stratégie rigoureuse de pilotage du système ;
- la faiblesse de l'administration à faire effectivement appliquer les décisions prises dans le cadre notamment du mouvement du personnel en direction des zones rurales ;
- l'absentéisme chronique des enseignants dont la démotivation se traduit par une tendance à la routine,
- le manque d'une culture d'évaluation ...

En définitive, la taille et la complexité du système éducatif congolais nécessite la mise au point d'un mécanisme de transfert de délégation de pouvoir dans le cadre de la décentralisation de l'Etat. Les insuffisances notées quant à la vision en matière de politique éducative découlent de l'absence même d'une politique clairement définie. La conséquence est que chaque sous-secteur semble être géré sans lien organique précis avec l'autre concernant notamment la carte scolaire. En effet, une bonne gestion des établissements scolaires doit s'appuyer sur une administration rigoureuse soucieuse d'assurer à tous l'offre d'éducation dans des conditions équitables sur toute l'étendue du territoire national.

4.2. Le secteur non formel

Ce secteur qui souffre d'une absence de stratégie nationale susceptible de coordonner le travail sur le terrain se caractérise par :

- la faiblesse de la fréquentation des classes d'alphabetisation aussi bien en ville qu'en campagne ;
- l'insuffisance de l'appui institutionnel ;
- le déficit de communication entre les différents intervenants ;
- l'inadaptation des curricula aux contextes nouveaux ;
- l'absence des mesures incitatives

Chapitre IV

PRINCIPES DIRECTEURS DU PLAN NATIONAL D'ACTION ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION DE BASE

1. PRINCIPES DIRECTEURS DU PLAN NATIONAL D'ACTION

Le plan national d'action du Congo repose sur les principes directeurs ci-après dont certains découlent de la loi 25-95 du 17 novembre 1995 modifiant la loi scolaire n° 08/90 du 6 septembre 1990 et portant réorganisation du système éducatif en République du Congo.

1.1. La diversification et l'amélioration de l'offre d'éducation :

Le Gouvernement du Congo garantit le droit des personnes physiques ou morales, les confessions religieuses de créer et de gérer des structures éducatives selon leurs principes propres mais en conformité avec les lois et les règlements en vigueur dans le pays. La liberté des parents à inscrire leurs enfants où bon leur semble est aussi garantie, l'Etat devant intervenir comme régulateur des valeurs diverses dans un projet commun.

1.2. La décentralisation ou la déconcentration renforcée : La centralisation a montré ses limites notamment dans la gestion du système éducatif. Rapprocher l'école du citoyen suppose que les collectivités locales doivent assumer le développement de l'éducation de base en vertu des pouvoirs qui leur sont ou seront transférés par la loi. Pour une meilleure gestion à la base, il faudra effectivement renforcer la dévolution du pouvoir du centre au niveau local, autour des inspections, des écoles avec leur projet propre dans une perspective d'autonomisation et de responsabilisation plus accrues.

1.3. Le renforcement des partenariats : Devant l'amenuisement des ressources financières allouées par l'Etat à l'éducation et compte tenu du rôle éminemment important joué par les associations des parents d'élèves d'une part et de l'émergence du mouvement associatif dans notre pays d'autre part, le partenariat demeure incontournable. Le Gouvernement devra en conséquence mieux le développer en l'organisant de manière large et efficace de sorte que les ressources de toute nature disponibles chez les divers acteurs et partenaires puissent être investies mieux qu'avant dans le secteur éducatif.

1.4. L'éducation de qualité pour tous (égalité et équité) : L'article 2 de la loi suscitée stipule que « Tout enfant vivant sur le territoire de la République du Congo a droit sans distinction d'origine, de nationalité, de sexe, de croyance, d'opinion ou de fortune à une éducation qui lui assure le plein épanouissement de ses aptitudes intellectuelles, artistiques, morales et physiques ainsi que sa formation civique et intellectuelle ». L'application concrète de cette disposition générale suppose la prise des mesures devant notamment promouvoir l'égalité et l'équité dans l'allocation des ressources, dans les questions liées au genre ou aux handicaps de toute nature, ainsi qu'une diversification des contenus des programmes en fonction des besoins et des possibilités des individus.

1.5. L'amélioration de l'enseignement dispensé (qualité) : La qualité de l'éducation dépend de plusieurs facteurs. Elle résulte en effet de la maximisation des efforts de tous les intervenants directs et d'une bonne coordination de l'action de toutes les structures pour promouvoir à tous les niveaux une école d'excellence. Il s'agit dans le cadre des projets d'école et d'établissement

d'améliorer tous les facteurs de qualité afin de promouvoir une école performante où tous les apprenants sont aidés à réussir et aller aussi loin que possible dans les apprentissages. Pour ce faire, une attention particulière sera accordée à la mise en place des programmes scolaires performants maîtrisés par des enseignants dont les compétences seront régulièrement renforcées par des stages de recyclage dans le cadre de la formation continue. Un bon dispositif d'évaluation et de rémédiation sera également nécessaire avec la mise à disposition des manuels, du matériel didactique et du mobilier scolaire pour améliorer les conditions de travail des élèves et des enseignants. Il faudra par ailleurs absolument veiller à la motivation des enseignants qui sont au cœur même de l'acte pédagogique. La motivation du personnel enseignant et d'encadrement devra être prise en compte afin de réunir toutes les conditions optimales d'une éducation de qualité.

1.6. La gestion transparente et efficace (responsabilité) :

L'amélioration des rendements scolaires passe aussi par une gestion rigoureuse des établissements scolaires. C'est ainsi que des dispositions devront être prises pour la responsabilisation aux différents niveaux hiérarchiques des cadres compétents et dévoués avec une obligation de résultats. La gestion transparente et efficace des ressources allouées au système seront des critères d'évaluation à ériger en principes de travail et en critères d'appréciation aux postes de responsabilité

2. ORIENTATIONS GENERALES DU PLAN D'ACTION

Un certain nombre de problèmes relatifs à l'accès, à la qualité des apprentissages, à l'organisation et à la gestion du système éducatif, à l'équipement, à l'entretien des structures ont été identifiés. Le Cadre d'action de Dakar a défini six objectifs pour permettre à tous les individus d'exercer leur droit d'apprendre et d'exercer leur responsabilité en contribuant au développement de la société. Ces objectifs se présentent comme suit :

- i) développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance, et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés ;
- ii) faire en sorte que d'ici 2015 tous les enfants, notamment les filles et les enfants en difficulté, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité et de le suivre jusqu'à son terme ;
- iii) répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante ;
- iv) améliorer de 50% les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente ;
- v) éliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015 en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base efficace et de qualité ;
- vi) améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation de façon à obtenir pour tous les résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante.

3. STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DE L'EDUCATION DE BASE

3.1. LES STRATEGIES GLOBALES

En s'appuyant sur les principes directeurs ci-dessus énoncés, la stratégie fondamentale du plan national d'action est de rendre opérationnelle la volonté politique notamment par la mise en place d'un cadre permanent de formulation et de suivi de la politique éducative, de définition des priorités et de mobilisation optimale des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs de l'éducation pour tous. Six axes prioritaires ont été retenus :

1. améliorer l'équité et l'accès aux différentes formes d'éducation de base et l'acquisition réelle des apprentissages ;
2. améliorer la qualité et l'efficacité interne de l'éducation à tous les niveaux ;
3. améliorer la pertinence des contenus et les adapter constamment aux besoins socioculturels ;
4. renforcer le système de collecte des données statistiques et de connaissances des besoins réels du système d'éducation ;
5. développer et renforcer les capacités de gestion et de mobilisation des ressources en partenariat ;
6. assurer la décentralisation progressive de la gestion du système éducatif.

La réalisation des ces six axes prioritaires nécessitera :

a) Une gestion optimale des ressources financières et matérielles par :

- la mise en place d'une politique de gestion optimale centrée sur les principales activités relatives à la rentrée, le budget, le mouvement du personnel, le calendrier scolaire ;
- le recrutement de nouveaux enseignants;
- la définition des critères de qualité pour une meilleure utilisation des ressources existantes ;
- le développement d'une politique et d'une culture d'entretien du patrimoine acquis ;
- la conscientisation de la communauté éducative pour considérer l'école comme un bien commun à sauvegarder par tous.

b) Une utilisation rationnelle des enseignants par :

- la poursuite du redéploiement motivé des enseignants en service dans les structures administratives vers les établissements scolaires ;
- le respect des volumes horaires conformément à la réglementation
- la gestion améliorée du mouvement du personnel ;
- l'élaboration de mesures incitatives tendant à fixer les enseignants ;
- la requalification de certains enseignants en fonction des nouveaux profils ;
- la systématisation de la formation d'agents spécialisés dans l'administration scolaire.

c) Une amélioration des programmes d'enseignement par :

- la poursuite de l'élaboration de nouveaux curricula à mettre à l'essai, à implanter et à généraliser ;
- la révision des programmes qui ne le sont pas encore dans l'optique d'un enseignement à caractère pré-professionnel ;
- la mise en œuvre de la politique nationale du livre ;
- la redynamisation des structures d'édition ;
- la mise en place d'une politique documentaire par l'installation des bibliothèques dans les établissements.
- la dynamisation du comité national du livre.

d) Un renforcement du réseau scolaire par :

- la réhabilitation, la construction et l'équipement des structures d'accueil ;
- l'aménagement de l'espace scolaire au profit des activités sportives et culturelles ;
- l'équipement des structures d'encadrement pédagogique en moyens roulants en vue de la mobilité des inspecteurs et autres personnels d'encadrement.

3.2. LES STRATEGIES SPECIFIQUES

Concrètement, ces objectifs seront réalisés de façon spécifique au niveau des quatre sous-secteurs composant l'éducation pour tous à savoir : le préscolaire, l'enseignement primaire, l'alphabétisation avec l'éducation qualifiante des jeunes et des adultes et l'éducation spécialisée.

3.2.1. L'éducation préscolaire : Les objectifs à réaliser se résument à favoriser la promotion de l'éducation préscolaire par des promoteurs privés et des communautés de base afin d'améliorer le taux d'inscription de 10% alors qu'il est d'environ 2 % aujourd'hui. Les axes stratégiques sont les suivants :

- *Une augmentation de la demande d'éducation par :*
 - la mobilisation des parents et des communautés sur les droits de l'enfant ;
 - la sensibilisation des parents dans les ménages et dans les foyers sur l'importance de l'éducation préscolaire ;
 - l'instauration des mesures plus souples pour l'inscription des enfants ;
 - l'adaptation des mesures d'inscription au milieu social des enfants et des communautés...
- *Une amélioration de l'offre et de l'équité par :*
 - la construction et l'équipement des centres d'éducation préscolaire dans chaque district ou collectivité ;
 - la restauration du réseau socio-sanitaire ;
 - l'adaptation des centres d'éducation préscolaire à l'environnement social et des communautés...
- *Une amélioration de la qualité et de la pertinence des apprentissages par :*
 - l'acquisition du matériel didactique et ludique ;
 - l'élaboration des supports didactiques adaptés ;
 - la formation initiale et continue des enseignants ;
 - l'ouverture à l'Ecole Normale Supérieure des filières de formation du personnel d'encadrement du préscolaire (inspecteurs, conseillers pédagogiques, psychopédagogues) ;
- *Une approche complémentaire de formation des parents à l'encadrement de la petite enfance par :*
 - L'apprentissage des règles de soins de santé, nutrition, hygiène corporelle et du milieu, suivi du développement psychomoteur, intellectuel et affectif de l'enfant ;
 - La mise en place d'un environnement stimulant pour l'enfant ;
 - La sensibilisation à l'importance du cycle d'éveil ;
 - La participation à des formules populaires de garde et de stimulation de l'éveil de l'enfant...

3.2.2 . L'enseignement primaire : Pour atteindre à terme (i) le taux de scolarisation à 100% ; (ii) le taux de transition au secondaire à 80% ; (iii) le taux de redoublement à 10% ; (iv) le taux d'abandon nul ; (v) la parité fille/garçon égale à 1, cinq axes d'action sont retenus :

- *Une amélioration de l'accès et de l'équité par :*
 - la rationalisation de la carte scolaire ;
 - la construction, la réhabilitation et l'équipement des salles de classe ;
 - la sensibilisation des familles sur l'accès des enfants à l'école ;
 - la mise en place des mécanismes d'allègement des charges des enfants issus des ménages pauvres...
- *Une amélioration de la qualité et de la pertinence des apprentissages par :*
 - l'élaboration des curricula centrés sur l'apprenant qui intègre les nouveaux concepts tels : l'éducation en matière de population, l'éducation à la vie familiale, à l'hygiène, à la santé et à l'environnement, l'éducation à la paix et à la citoyenneté ;
 - le développement et la formation de l'expertise nationale dans les domaines de la conception, de l'élaboration et de l'évaluation des curricula ainsi que dans celui des auxiliaires didactiques (manuels, nouvelles technologies...) ;
 - les modalités novatrices de formation continue des enseignants ;
 - le renforcement des capacités de gestion et de supervision ;
 - la production des matériels didactiques adaptés ;
 - l'adoption d'une législation sur l'optimisation du temps d'apprentissage ;
 - l'évaluation continue des apprentissages ;
 - l'initiation aux nouvelles technologies...
- *Une mobilisation des ressources par :*
 - le développement du partenariat, de la coopération bilatérale et multilatérale et décentralisée ;
 - le développement des ressources propres ;
 - la mise en place d'un fond de soutien en faveur de l'école ;
 - la mise en place des mécanismes de coordination et de réallocation des fonds disponibles en faveur de l'éducation de base ;
 - l'utilisation efficiente et efficace des médias
 - la mise en place d'un nouveau financement de l'éducation ...
- *Une amélioration de la condition enseignante par :*
 - la mise en place d'un système d'encouragement et de motivation des enseignants ;
 - la conception et la mise en place d'un système performant de formation initiale et des modalités novatrices de formation continue ;
 - la révision et l'application des textes en vue d'améliorer la condition sociale des enseignants ;
 - la promotion professionnelle des filières des personnels.
- *Une rationalisation de la gestion par :*
 - l'institution et la mise en place d'un cadre juridique sur le partenariat à l'école ;
 - la mobilisation d'un partenariat efficace et élargi ;
 - le renforcement des capacités institutionnelles par l'informatisation de la gestion et du système d'information au niveau régional ;
 - la définition d'un code déontologique et sa prise en compte dans l'évaluation de l'enseignement pour sa promotion ;

- la définition des critères de qualité pour une meilleure utilisation et l'allocation des ressources en vue de dégager de nouvelles ressources ;
- la précision des buts, des attributions des structures centrales des départements chargés de l'éducation et l'amélioration de leur coordination et leur collaboration ;
- la rationalisation et la modernisation des procédures administratives ;
- l'amélioration conséquente et durable des capacités de gestion avec un cadre de référence stratégique permanent sur le renforcement des capacités de gestion afin d'orienter l'action ;
- la véritable décentralisation de l'éducation de base ;
- la mise en place d'une structure de contrôle de qualité...

3.2.3. L'alphabétisation des adultes : Pour augmenter à 90% le taux global d'alphabétisme et atteindre 80% pour celui des femmes, sensibiliser les populations cibles sur les problèmes de développement, leur faire acquérir les comportements positifs face aux problèmes de santé, de production, de consommation, de gestion, de paix, de citoyenneté etc, les actions d'actions ci-après ont été identifiés :

- *Une augmentation de l'accès aux programmes d'alphabétisation et de post alphabétisation par :*
 - la réhabilitation des centres d'alphabétisation fermés ;
 - la création de nouveaux centres d'alphabétisation surtout en zone rurale et à proximité de leur lieu d'activités;
 - la création et la réhabilitation des foyers féminins d'éducation et le renforcement de leur capacité de prise en charge ;
 - la poursuite des efforts d'alphabétisation des pygmées ;
 - la conception et la mise en œuvre des programmes spéciaux d'alphabétisation destinés aux enfants de la rue, aux personnes avec handicaps, aux jeunes démobilisés et aux enfants soldats ;
 - l'extension des centres de réhabilitation scolaire et d'initiation professionnelle ;
 - l'amélioration de la qualité des prestations dans les structures de gestion et d'animation des programmes ;
 - la prise des mesures d'encouragement en faveur des personnels d'encadrement et d'animation ;
 - la systématisation de la formation continue des formateurs notamment par : (i) la mise en œuvre d'une modalité de formation à distance, (ii) l'intensification des actions de formation, (iii) la fourniture des guides pédagogiques, des documents de pilotage, des manuels de référence ;
 - le renforcement des capacités des ONG et des confessions religieuses dans la conception, la planification, l'animation et l'évaluation des programmes ;
 - l'adaptation des contenus d'alphabétisation et d'éducation communautaire avec la réécriture et la mise en œuvre des curricula axés sur :
 - l'éducation à la santé et à l'environnement ;
 - la prévention des infections sexuellement transmissibles et du VIH/SIDA ;
 - l'éducation à la paix et à la citoyenneté ;
 - la réduction de la pauvreté ;
 - les activités génératrices de revenus ;
 - l'acquisition des compétences en lecture et en calcul ;
 - la conception, la production et la diffusion dans les trois langues d'alphabétisation (français, lingala, kituba) des manuels, des auxiliaires didactiques adaptés aux nouveaux contextes ;

- la consolidation des acquis d'alphabétisation et le développement des compétences nouvelles des néoalphabétisés ;
- le déploiement des activités visant la formation permanente des néoalphabétisés ;
- l'équipement des centres de post alphabétisation dans les villes et dans les zones rurales.

Ce programme d'alphabétisation intégrera les préoccupations propres des femmes du point de vue des mécanismes d'encadrement, des structures facilitant leur autonomisation, des programmes de leur intégration dans les projets de développement.

3.2.4. L'éducation spécialisée : Les actions qui visent l'augmentation des capacités d'accès et la demande d'éducation pour tous les âges sont les suivantes :

- la construction de nouveaux établissements dans les principales villes du pays : Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Nkayi, Mossendjo, Djambala, Owando, Ouesso et Impfondo ;
- l'extension des établissements existants par la construction de nouvelles salles de classe et des ateliers ;
- la sensibilisation des ménages et des foyers sur l'importance de l'éducation des enfants déficients ;
- l'aménagement dans les centres d'éducation préscolaire de salles pour déficients mentaux ;
- la formation initiale et continue des enseignants pour l'éducation spécialisée ;
- l'équipement des centres en matériels techniques, en mobilier et fournitures scolaires ;
- la mise en œuvre des projets d'insertion des produits formés sur la base de l'auto emploi ;
- la mobilisation d'un fonds pour soutenir les micro-projets des produits formés dans ces établissements ;
- la mise en œuvre des programmes techniques et pré-professionnel.

4. PLAN D'ACTIONS

A la lumière des problèmes identifiés dans le diagnostic des sous-secteurs concernés par l'éducation pour tous, des stratégies ont été définies pour apporter des solutions aux faiblesses et aux lacunes relevées dans le fonctionnement du système éducatif. Des nouvelles orientations doivent être assignées à la politique éducative du Congo. Les stratégies regroupent ici des actions induites dans une combinaison de moyens d'ordre humain, matériel et financier pour atteindre les objectifs de l'éducation pour tous.

L'objectif principal du plan d'actions est de traduire en termes opérationnels les stratégies spécifiques pour réaliser les six objectifs de l'éducation pour tous énumérés dans le cadre d'action de Dakar. Les actions à accomplir couvrent de manière générale la période allant de 2003 à 2015. Cette période pourra être subdivisée en trois phases portant respectivement sur l'expansion de l'accès avec la reconquête des acquis quantitatifs et l'amélioration de la qualité de l'enseignement, la rationalisation de la gestion et la consolidation des acquis des deux premières phases. Il est mis en exergue les six objectifs du cadre d'action de Dakar avec les actions à mener, les objectifs poursuivis, les stratégies mises en place et les résultats attendus, les activités correspondantes et les coûts estimés. En plus des composantes portant sur l'accès, la qualité et la gestion qui sont communes à tous les sous-secteurs de l'éducation pour tous, les composantes post-alphabétisation et efficacité externe sont spécifiques à l'alphabétisation d'une part et à l'éducation qualifiante des jeunes d'autre part.

4.1 : LE DEVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE

Objectif 1 : " Développer et améliorer sous tous leurs aspects la protection et l'éducation de la petite enfance et notamment des enfants les plus vulnérables et défavorisés '

COMPOSANTE : ACCES

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coût (en millions)
Action 1 Mobilisation sociale en faveur de l'éducation de la petite enfance	<ul style="list-style-type: none"> -Mobiliser la communauté éducative sur les droits de l'enfant ; -Sensibiliser les ménages et les foyers sur l'importance de l'éducation préscolaire -Instaurer des mesures souples dans l'inscription des enfants ; -Adapter des mesures d'inscription au milieu social des enfants et des communautés ; -Permettre au plus grand nombre d'enfants de bénéficier des programmes d'éveil. 	<ul style="list-style-type: none"> -Mobilisation des parents et de tous ceux qui s'intéressent à l'éducation sur les droits de l'enfant ; -Organisation des campagnes de sensibilisation des ménages et des foyers sur l'importance de l'éducation ; -Enquête sur les taux actuels et réactualisation des montants ; 	<ul style="list-style-type: none"> Comités sectoriels mis en place et fortement impliqués à tous les niveaux Frais d'écolage portant sur l'inscription et les mensualités diminués 	<ul style="list-style-type: none"> -Organiser des comités d'appui, - Former les membres Suivre et évaluer les activités Collecter les données relatives à l'inscription des enfants et informer les personnels et de la communauté éducative 	2003-2015	300

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coût (en millions)
Action 1 (suite) Mobilisation sociale en faveur de l'éducation de la petite enfance		<ul style="list-style-type: none"> -Enquêtes ou études du milieu ; -Recensement des enfants de 3 à 5 ans ; -Mise à contribution des confessions religieuses pour la sensibilisation des communautés. 	<ul style="list-style-type: none"> -Frais d'écolage en fonction du milieu social fixés -Nombre d'enfants bénéficiaires des programmes d'éveil augmenté 	<ul style="list-style-type: none"> -Organiser des entretiens avec les différents groupes sociaux, information, éducation, communication avec les membres de la communauté éducative. -Collecter les données dans les centres d'éducation préscolaire 	2003- 2015	

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coût (en millions)
Action 2 Implication des communautés de base dans l'encadrement et la gestion de l'éducation préscolaire	Sensibiliser et impliquer les communautés de base sur l'importance de l'éducation préscolaire	Organisation des campagnes de sensibilisation dans les communautés, dans les administrations et dans les places publiques	Communautés motivées, impliquées pour une meilleure prise en charge de petite enfance	-Créer des cellules de mobilisation communautaire ; Former les mères.	2004	300
Action 3 Renforcement des capacités des familles en encadrement de la petite enfance	-Apporter aux dispensateurs de soins (mères, pères frères/sœurs...), toutes les connaissances nécessaires et indispensables en vue de l'épanouissement psychomoteur, physique, intellectuel et affectif de l'enfant -Promouvoir un environnement favorisant l'accès aux supports indispensables de prise en charge (manuels, émissions, jeux, jouets...)	-Actions d'IEC par les médias ; -Organisation de séances de formation de formateurs ; -Organisation des séances de formation de masse	-Les mères et autres dispensateurs de soins informés et formés -Les communautés informées supervisent les activités de formation	-Mener des actions de sensibilisation -Produire des supports (manuels, jeux, jouets...) -Mettre en place des mécanismes décentralisés de suivi et d'évaluation (comité de gestion des collectivités)	2003-2015	200
Action 4 Réhabilitation, construction et équipement des structures d'accueil de la petite enfance	Augmenter l'accès pour la demande d'éducation	Elaboration des modèles communautaires peu coûteux adaptés au milieu	Centres d'éducation préscolaire réhabilités et/ou construits et équipés	Réhabiliter les centres d'éducation préscolaire existants et construire au moins 2 centres d'éducation préscolaire au chef-lieu de district et dans les grands villages	2003-2015	59 875

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coût (en millions)
Action 5 Recrutement des personnels	Doter toutes les structures de personnels d'encadrement	Choix des cadres valables pour assurer une gestion rigoureuse des structures.	Déficit en personnel résorbé dans tous les centres d'éducation préscolaire qui disposent d'enseignants nécessaires.	Recruter les diplômés de l'éducation préscolaire (jardinières d'enfants et institutrices)	2003-2015	1 200
Action 6 Dépistage et prise en charge des enfants handicapés	Identifier les besoins de prise en charge de cette catégorie cible	Construction des instruments de l'enquête et collecte des données	-Base de données de l'enfance disponible ; -Enfants handicapés intégrés	Mener des études en vue de faire l'état des lieux	2004	700

COMPOSANTE : QUALITE

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coût (en millions)
Action 1 Formation des personnels	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la formation initiale des personnels et systématiser la formation continue -Faire bénéficier aux enfants des opportunités pour répondre à leurs besoins de base ; -Renforcer les capacités d'encadrement 	<ul style="list-style-type: none"> -Formation dans les écoles appropriées des instituteurs et séminaires de formation des personnels d'appui (personnel de service...) -Réorganisation de la formation initiale des instituteurs ; -Formation des formateurs 	<ul style="list-style-type: none"> -Personnels formés et aptes à animer les centres d'éducation préscolaire ; -Personnels formés et aptes à donner une éducation de qualité au préscolaire. 	<ul style="list-style-type: none"> -Organiser et systématiser la formation initiale et continue des personnels ; 	2003-2015	2 000

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coût (en millions)
Action 2 Mise en place d'un curriculum adapté aux besoins de la petite enfance	Concevoir et expérimenter un curriculum centré sur les besoins de la petite enfance en intégrant toutes les spécificités	Révision les programmes existants	Programmes mis à l'essai et rendus disponibles	-Organiser des ateliers de relecture des programmes et de correction ; -Organiser une phase d'expérimentation et de validation	2003	200
Action 3 Fourniture de matériels didactiques, ludiques, services de santé et équipements	Favoriser le développement intégral de l'ensemble des tout- petits	-Achat de certains matériels, des livres et jouets... -Production du matériel didactique par la valorisation des matériaux locaux;	Matériels didactiques et de soutien rendus disponibles	Equiper les structures de la petite enfance en matériel didactique de toute sorte	2003-2015	1 800
Action 4 Recherche /action	Réaliser des études pour une meilleure prise en compte des valeurs socio-culturelles dans l'éducation de la petite enfance	Organiser des ateliers de formation ou de recyclage des personnels	Personnels formés ou recyclés	Mener des enquêtes et des études	2003-2015	700
Action 5 Réhabilitation du réseau socio-sanitaire des centres d'éducation préscolaire	Affecter un personnel de santé dans les centres	Suivi sanitaire et nutritionnel des enfants	Cellule sanitaire dans chaque centre rendue fonctionnelle	Réhabiliter les centres socio-sanitaires existants et/ou en construire des nouveaux	2003-2015	500

COMPOSANTE : GESTION

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coût en (millions)
Action 1 Mise en place d'un cadre législatif	Garantir une meilleure prise en charge des petits enfants souffrant de déficiences ou en situation de risque	Mise en place d'un dispositif d'insertion et du suivi des enfants défavorisés dans les institutions normales	Textes législatifs et réglementaires disponibles et appliqués	Mettre en place des services d'éducation spéciale en faveur des tout-petits	2003-2010	200
Action 2 Promotion de la participation de la communauté et des familles dans la mise en œuvre du plan d'action national de l'EPT	Assurer une meilleure prise en charge des enfants	Développement des actions de coopération et de partenariat entre le milieu et les institutions	Réseaux de soutien créés et fonctionnels	Créer des réseaux de soutien au niveau des familles et de la communauté éducative	2003-2004	100
Action 3 Renforcement des capacités partenariales	Associer toutes les synergies pour la promotion du préscolaire	Mise en place d'un comité pour le plaidoyer sur la petite enfance	Partenariat efficace	Organiser des réseaux permanents	2003-2015	200
Action 4 Mobilisation des ressources	Augmenter les ressources en faveur de l'éducation de la petite enfance	Mise en œuvre des actions de plaidoyer en direction des organismes des nations unies, du secteur privé, des ONG et des collectivités locales	Actions de plaidoyer entretenues avec les différents partenaires	Créer un réseau de financement de l'éducation de la petite enfance	2003-2015	80

COMPOSANTE : GESTION (Suite)

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coût (en millions)
Action 5 Suivi et évaluation	Assurer des actions de suivi d'évaluation permettant d'apporter des correctifs nécessaires pour une meilleure réalisation du plan d'action national de l'EPT	Installation à travers les unités centrales et décentralisées des organes de suivi-évaluation	Unités de suivi-évaluation installées et fonctionnelles	Mettre en place un dispositif de suivi des indicateurs de développement et de protection des tout-petits	2003-2015	400
Action 6 Coordination partenariale	Favoriser une prise en charge intégrée de la petite enfance	Mise en place des comités multisectoriels	Synergie réalisée pour un développement global de la petite enfance	Coordonner toutes les interventions en faveur de la petite enfance	2003-2015	100
SOUS-TOTAL DEVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE (en millions de F CFA)				68 855		

4.2 L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE :

Objectif 2 : « Faire de sorte que, d'ici 2015 tous les enfants, en particulier les filles, les enfants en difficulté et ceux qui appartiennent à des minorités ethniques, aient la possibilité d'accéder à un enseignement primaire obligatoire et gratuit, de qualité et de le suivre jusqu'à son terme »

Objectif 3 : « Répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à des programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences nécessaires dans la vie courante. »

COMPOSANTE ACCES

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coût (en millions)
Action 1 Réhabilitation de toutes les salles vétustes dans la quasi- totalité des écoles primaires Construction de 2702 salles de classes (225 par an)	Augmenter les capacités d'accueil en vue d'élargir l'accès au plus grand nombre d'enfants en âge scolaire	Faire appel aux collectivités locales, aux entreprises, aux ONG	-Salles de classes réhabilitées dans les 1758 écoles primaires du Congo existant en 2001 -4 616 salles de classes construites ; -Taux brut de scolarisation(TBS) de 90 en 2006 et de 100 % en 2015 atteint.	Mobiliser les capacités de construction et des ressources financières pour la mise en place des infrastructures et des équipements.	2003– 2015	38 775
Action 2 Equipement des salles de classe en mobilier scolaire pour les élèves et les maîtres	Améliorer les conditions de travail des élèves et des enseignants	Faire appel aux collectivités locales, aux entreprises, aux ONG.	Salles de classes et blocs administratifs équipés	Mobiliser les capacités de construction et des ressources financières pour la mise en place des infrastructures et des équipements.	2003– 2015	9 248

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coût (en millions)
Action 3 Rentabilisation des locaux et du personnel	<ul style="list-style-type: none"> - Accroître le taux de scolarisation - Etablir la parité fille/garçon à 1 jusqu'en 6^{ème} année du primaire - Garantir l'équité dans la formation des élèves et les passages en classes supérieures 	<ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation et sensibilisation les communautés ; - Réouverture des écoles fermées faute d'enseignants ; - Allégement des conditions d'inscription en 1^{ère} année du primaire 	<ul style="list-style-type: none"> - Taux brut de scolarisation rehaussé à 100% ; - Disparité entre filles et garçons réduite - Taux d'encadrement des élèves amélioré 	Sensibiliser les parents ayant des enfants en âge scolaire (6 à 7 ans) sur l'obligation scolaire ;	2003-2015	150
Action 4 Recrutement et formation du personnel enseignant en quantité et en qualité	Mettre en adéquation le développement de l'offre d'éducation et la couverture en enseignants qualifiés	<ul style="list-style-type: none"> - Redéploiement des enseignants commis à des tâches administratives, - Amélioration des conditions enseignantes 	Enseignants recrutés et formés	Augmenter la capacité d'accueil dans les écoles normales existantes	2003-2015	36 500
Action 5 Réduction et élimination des disparités	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la carte scolaire pour l'accès équitable à l'école primaire - Faire une analyse plus fine des réalités de contexte en vue de restaurer l'équilibre au plan pédagogique et structurel 	<ul style="list-style-type: none"> -Approvisionnement en eau des zones pauvres et implantation des points d'eau et de latrines dans les écoles ; -Création des cantines scolaires Soutien en matériel didactique et fournitures scolaires en faveur des enfants pauvres ; 	<ul style="list-style-type: none"> -Ecoles des centres urbains et des centres secondaires dotées en eau potable -Puits creusés dans les écoles situées dans les localités dépourvues du réseau SNDE ; -Cantines scolaires créées notamment en zone rurale ; -Enfants dotés de matériel didactique et de manuels scolaires 	Mobiliser les communautés en milieu rural en vue de la réhabilitation des logements des enseignants.	2003-2015	8 000

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coût (en millions)
Action 5 (suite) Réduction et élimination des disparités		-Réhabilitation des logements administratifs au sein des établissements scolaires	-Logements administratifs réhabilités au sein des établissements scolaires	Mobiliser les communautés en milieu rural en vue de la réhabilitation des logements administratifs.	2003-2015	2 000

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coût (en millions)
Action 6 Soutien aux écoles privées	Promouvoir et appuyer l'enseignement privé afin d'élargir l'accès à l'éducation	<ul style="list-style-type: none"> -Recensement annuel des structures en vue de l'identification de leurs besoins -Suivi et contrôle régulier par les directions régionales et les inspections en vue de l'évaluation régulière du dispositif mis en place -Application de la loi scolaire sur le type de convention à passer avec l'Etat ; -Accès au crédit et appui aux promoteurs 	Structures de l'enseignement privé bien suivies et bénéficiant des dispositions de la loi scolaire	<ul style="list-style-type: none"> Systématiser la collecte des données statistiques dans tous les établissements scolaires privés sans exception ; -Améliorer la carte scolaire des établissements scolaires privés 	2003-2015	750

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coût (en millions)
Action 7 Développement de l'éducatrice intégratrice	-Elargir l'accès et renforcer la gestion institutionnelle du sous-secteur	-Construction et équipement d'un centre pour déficient mentaux ; -Construction dans les capitales de chaque région des écoles spécialisées	Structures spécialisées construites et équipées	-Recenser les enfants handicapés en sériant les types d'handicaps et en tenir compte dans la coordination du plan national d'action de l'EPT ; -Prendre en compte les besoins spécifiques dans le curriculum ; -Renforcer la formation des enseignants spécialisés.	2003-2015	2 000

COMPOSANTE QUALITE

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coût (en millions)
Action 1 Réduction des redoublements et des abandons scolaires	Mettre en place un dispositif pédagogique permettant la réduction des taux de redoublement à 10 %	-Amélioration des approches pédagogiques ; -Renforcement des capacités des personnels d'encadrement ; Dotation des établissements scolaires en supports didactiques adaptés et outils pédagogiques adéquats ; ‘Dotation des enseignants en mallettes pédagogiques ; -Abaissement du ratio élèves/maître à 50.	Taux de redoublement réduit à 10%	-Elaborer et tester les approches pédagogiques adaptées à la situation scolaire actuelle ; -Organiser des séminaires à l'intention des encadreurs pédagogiques ; -Produire et mettre à la disposition des écoles des supports didactiques adaptés et des outils pédagogiques adéquats ; -Rationaliser le mouvement du personnel et planifier le recrutement des enseignants.	2003-2015	3 200

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coût (en millions)
Action 2 Amélioration du taux de transition au secondaire	Augmenter le nombre d'enfants entrant en classe de 6 ^{ème}	<ul style="list-style-type: none"> -Renforcement du suivi et de l'encadrement des élèves de sixième année du primaire; -Renforcement des capacités et des compétences des enseignants et des personnels d'encadrement (séminaires, journées de réflexion et d'échange...) 	<ul style="list-style-type: none"> -Elèves de 6^{ème} du primaire mieux suivis et mieux encadrés ; Personnels plus aptes et compétents ; <p>Séminaires et journées organisés ;</p> <p>Enseignants formés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Renforcer les actions de contrôle et d'évaluation au niveau des classes de sixième année du primaire ; -Développer des procédures et des instruments d'évaluation des apprentissages ; -Systématiser l'émulation scolaire ; -Intensifier le contrôle et l'animation pédagogique. 	2003-2015	2 100
Action 3 Développement d'un nouveau curriculum de l'éducation de base	-Accroître la pertinence, la fiabilité et la globalité des apprentissages en donnant du sens à l'éducation par le développement des compétences liées à la vie courante et à l'insertion sociale	<ul style="list-style-type: none"> -Elaboration des curricula centrés sur l'apprenant qui intègrent les nouveaux concepts comme : l'éducation en matière de population, l'éducation à la vie familiale, à l'hygiène et la santé, l'éducation à la paix et à la citoyenneté, l'initiation à la production. 	Curricula élaborés et diffusés, enseignants formés	<ul style="list-style-type: none"> -Définir les compétences et les domaines de formation à installer ; -Mettre en place un système de planification des apprentissages ; -Développer une pédagogie active, intégratrice et interative ; -Elaborer, éditer, diffuser et utiliser des supports didactiques et pédagogiques appropriés ; -Introduire dans les programme l'initiation aux nouvelles technologies 	2003-2 015	1 300

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coût (en millions)
Action 4 Mobilisation des ressources	Mobiliser les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires en vue de leur participation à l'amélioration de la qualité et de la pertinence des apprentissages	<ul style="list-style-type: none"> -Développement du partenariat, de la coopération bilatérale, multilatérale et décentralisée ; -Mise en place d'un fonds de soutien en faveur de l'école ; Développement des plaidoyers ; -Mise en place des mécanismes de coordination réallocation des fonds disponibles en faveur de l'éducation de base : 	-Ressources humaines, matérielles et financières disponibles	<ul style="list-style-type: none"> -Développer et renforcer le partenariat ; -Diversifier les sources de financement de l'école ; 	2003-2015	200
Action 5 Amélioration des condition de travail et de vie des enseignants	Améliorer les conditions de travail et de vie des personnels	<ul style="list-style-type: none"> -Amélioration des conditions de travail des personnels par la réhabilitation et la construction des structures ; -Revalorisation des différentes indemnités octroyées aux enseignants (fonction, maintien au poste, pléthore...) 	Conditions de travail et de vie améliorées	<ul style="list-style-type: none"> -Appliquer les textes accordant certains avantages au personnel enseignant ; -Construire ou réhabilitées les directions régionales, les inspections, les logements administratifs ; -Revaloriser les différentes indemnités. 	2003- 2015	468 000

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coût (en millions)
Action 6 Adaptation et production d'outils pédagogiques et de pilotage	Améliorer les stratégies d'encadrement et de contrôle pédagogiques	Adaptation et production des manuels scolaires(lecture, mathématiques, histoire, géographie, sciences naturelles, sciences physiques)	-Code d'encadrement et de contrôle pédagogique produit ; -Guide du conseiller pédagogique produit et vulgarisé	-Faire prendre en charge l'acquisition et l'entretien des manuels scolaires par les communautés éducatives et les projets d'écoles ; -Former les responsables de la gestion et de la distribution des manuels ; -Former les maîtres à l'utilisation des manuels ; -Mener des campagnes de promotion du livre scolaire ; Créer des bibliothèques et musées scolaires ; -Elaborer les instruments de contrôle et d'encadrement des maîtres.	2003-2015	7 200
Action 7 Amélioration de la santé et de la nutrition en milieu scolaire	-Intégrer éducation, santé et nutrition ; -Développer les cantines scolaires ; -Assurer le suivi médical régulier des élèves et des enseignants ;	Diagnostic de la situation nationale et régionale ; -Réhabilitation et construction des structures de santé scolaire -Elaboration d'une politique nationale de cantines scolaires	-Enfants scolarisés visités et soignés ; -Cantines scolaires progressivement installées notamment en zone rurale ; -Enseignants régulièrement visités et soignés	-Réaliser des études de faisabilité ; -Réouvrir ou créer les structures de santé scolaire ; Affecter le personnel de santé ; -Effectuer des visites bio-médicales de base et collecter des informations sur la santé des enfants et des enseignants; -Former le personnel chargé de la gestion des cantines scolaires. -Fournir des intrants non alimentaires aux écoles	2003-2015	2 000

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coût (en millions)
Action 8 Appui aux classes multigrades et à grands effectifs	<ul style="list-style-type: none"> -Améliorer les résultats des élèves en mettant en place un dispositif pédagogique pertinent et efficace 	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration d'un plan de gestion des classes multigrades et à grands effectifs ; -Expérimentation du plan de gestion ; -Partage et dissémination des acquis et des outils produits ; -Implantation des modèles acquis 	<ul style="list-style-type: none"> -Plan de gestion expérimenté, validé et disséminé -Résultats des élèves améliorés. 	<ul style="list-style-type: none"> -Renforcer le dispositif pédagogique ; -Former les maîtres ; -Mettre en œuvre des méthodes pédagogiques novatrices et des actives centrées sur l'enfant ; -Augmenter sensiblement le temps d'apprentissage ; -Mettre en place un dispositif d'évaluation des apprentissages ; -Développer les instruments de suivi des élèves ; -Renforcer les activités pédagogiques ; -Suivre et évaluer les maîtres ; -Evaluer les innovations pédagogiques ; 	2003- 2015	700
Action 9 Introduction et promotion des langues	Promouvoir l'introduction et l'utilisation des langues nationales à l'école élémentaire	<ul style="list-style-type: none"> -Modalités d'introduction, de renforcement et d'utilisation des langues ; -Elaboration des curricula et des manuels en langues nationales avec matériel didactique ; -Echanges inter états dans la pédagogie des langues ; -Généralisation progressive ; -relations utiles entre l'école et les centres d'alphabétisation ; 	<ul style="list-style-type: none"> L'enfant sait lire, écrire, compter, communiquer et résoudre ses problèmes de vie quotidienne dans sa langue nationale ; -Langues nationales introduites dans le dispositif pédagogique mis en œuvre à l'école de base. 	<ul style="list-style-type: none"> -Maintenir le français et utiliser conjointement les langues nationales ; -Mettre en place des processus d'enseignement –apprentissage en vue de l'amélioration des didactiques disciplinaires et interdisciplinaires autour des compétences ; -Introduire les langues nationales comme langues d'enseignement – apprentissage dans les premiers niveaux du primaire ; -Former le personnel enseignant et le personnel d'encadrement et des évaluateurs des langues nationales ; -Mettre en place un dispositif de communication et de mobilisation des acteurs et des partenaires. 	2003-2015	1 800

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coût (en millions)
Action 10 Evaluation des apprentissages	Promouvoir une culture de suivi et d'évaluation des performances des élèves et des écoles	Mise en place d'un dispositif d'évaluation d'apprentissage du niveau central à la classe	<ul style="list-style-type: none"> -Un référentiel pour l'évaluation des apprentissages réalisé ; -Un dispositif pour développer un système d'évaluation interne mis en place ; -Evaluation standardisée réalisée. 	<ul style="list-style-type: none"> -Faire le bilan des expériences en matière d'évaluation standardisée ; -Former les acteurs ; -Analyser les programmes ; -Produire, valider et capitaliser les épreuves ; Analyser les résultats des apprentissages ; -Analyser et apprécier les épreuves ; Adapter les textes d'organisation des examens d'Etat (CEPE et concours d'entrée en 6^{ème}) 	2003-2015	325

COMPOSANTE : Gestion

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coût (en millions)
Action 1 Amélioration de la gestion du sous-secteur	- Faire le bilan des acquis et des insuffisances en gestion ; Introduire les réformes identifiées; -Equiper de manière progressive les structures en outil informatique ; -Renforcer l'encadrement rapproché des enseignants et l'implication de la communauté éducative ; -Rationaliser le découpage des inspections d'enseignement primaire, des zones et des secteurs	-Sensibilisation de la communauté éducative et élaboration des textes adéquats ; -Renforcement de la gestion décentralisée du sous-secteur ; -Mise en place des communautés éducatives et des projets d'écoles.	-Diagnostic de la gestion du secteur fait ; -Réformes identifiées et introduites ; -Structures dotées en matériel informatique ; -Encadrement rapproché des enseignants renforcé ; -Communauté éducative totalement impliquée dans la gestion de l'école.	-Sensibiliser la communauté éducative ; -Elaborer les textes adéquats ; -Renforcer la gestion décentralisée ; -Mettre en place les communautés éducatives et les projets d'écoles. -Equiper les structures en outil informatique	2003- 2015	1 000
Action 2 Renforcement des capacités de gestion du secteur privé	Contribuer à l'amélioration de la gestion des établissements scolaires privés	Diagnostic du fonctionnement des établissements scolaires privés au plan administratif et pédagogique.	Etablissements scolaires privés bien gérés selon les textes en vigueur	-Identifier les problèmes de gestion qui se posent au secteur privé ; -Produire des supports et organiser des séminaires de formation en gestion au profit des équipes de maîtrise des établissements scolaires privés	2003-2015	300

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coût (en millions)
Action 2 Recherche / Action	Réaliser des études pour une meilleure prise en compte des valeurs socio-culturelles de base	Organisation des études et enquêtes	Banque de données disponible sur les valeurs socio-culturelles	-Identifier les thèmes à développer -Mettre en place des commissions d'études ; -Réaliser les enquêtes nécessaires	2003-2015	1 000
Action 3 Suivi et évaluation	Assurer un suivi-évaluation en vue d'apporter les correctifs nécessaires pour une meilleure réalisation des objectifs éducatifs	-Installation des organes de suivi-évaluation ; -Elaboration et production des instruments de suivi-évaluation	-Organes de suivi-évaluation installés ; -Instruments de suivi-évaluation élaborés et produits ; -Actions de suivi-évaluation réalisées	-Elaborer un dispositif de suivi-évaluation des indicateurs de développement de l'éducation ; -Réaliser le suivi-évaluation.	2003-2015	800
Action 4 Renforcement des capacités de gestion du secteur privé	Améliorer la gestion des établissements scolaires privés	-Sensibilisation des promoteurs -Formation des gestionnaires des établissements scolaires privés	-Promoteurs sensibilisés et informés sur les textes réglementant l'enseignement privé ; -Gestionnaires formés et aptes à mieux gérer les établissements	-Organiser des réunions régulières avec les promoteurs en vue de la vulgarisation des textes sur l'enseignement privé ; -Organiser des sessions de formation à l'intention des gestionnaires ; -Assurer l'encadrement régulier des gestionnaires	2003-2015	50
SOUS- TOTAL ENSEIGNEMENT PRIMAIRE (en millions de F FCA)						587 398

4.3 L'EDUCATION NON FORMELLE

Objectif 4 : « Améliorer de 50% les niveaux d'alphabétisation des adultes, et notamment des femmes, d'ici à 2015, et assurer à tous les adultes un accès équitable aux programmes d'éducation de base et d'éducation permanente »

COMPOSANTE : ACCES

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coût (en millions)
Action 1 Réouverture des centres d'alphabétisation fermés, des foyers féminins et création des nouveaux centres	-Augmenter l'accès aux programmes d'alphabétisation et de post-alphabétisation; -Réduire le taux global d'analphabétisme	-Réhabilitation des centres d'alphabétisation fermés ; -Création de nouveaux centres d'alphabétisation surtout en zone rurale ; -Réhabilitation et création des foyers féminins d'alphabétisation -Sensibilisation et mobilisation des communautés	Taux d'analphabétisme réduit, hommes alphabétisés à 90% et femmes à 80%	-Identifier les centres d'alphabétisation fermés en vue de leur réouverture ; -Négocier avec les autorités locales, les chefs d'entreprises, les chefs militaires et les autorités religieuses en vue de l'ouverture de nouveaux centre(au moins 1 par quartier, chef-lieu de district et de région, entreprises et églises) ; -Mise en place des structures facilitant l'autonomie de la femme ; -Recruter de nouveaux animateurs	2003-2015	750

Action 2 Création des centres d'alphabétisation des minorités, des personnes avec handicaps, des jeunes démobilisés et des enfants soldats	Réduire le taux global d'analphabétisme	-Ouverture des centres en fonction des structures existant dans le milieu ; 	-Minorités(pygmées), personnes avec handicaps, jeunes démobilisés et enfants soldats alphabétisés ; -Disparités corrigées	-Sensibiliser les populations cibles sur les problèmes d'alphabétisation (IEC) ; -Créer des centres à l'intention des minorités, des personnes avec handicaps, des jeunes démobilisés et des enfants soldats ; -Recruter et former les alphabétiseurs d'une masse critique à temps partiel (3000), et d'animateurs permanents (800) -Développer des modèles alternatifs d'alphabétisation des jeunes de 9 à 17 ans ; -Financer des campagnes d'alphabétisation	2003-2015	3 000
---	---	---	--	--	-----------	-------

COMPOSANTE : QUALITE

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coût (en millions)
Action 1 Amélioration des actions d'alphabétisation	-Obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul et les compétences indispensables à la vie courante	-Réalisation d'études pour connaître les besoins spécifiques des jeunes et des adultes ; -Conception et mise en œuvre des programmes spéciaux d'alphabétisation destinés à chaque catégorie cible	-Services éducatifs plus ouverts et adaptés à chaque groupe cible ; -Programmes rendus disponibles ; -Manuels d'alphabétisation pour jeunes et adultes élaborés	-Elaborer les termes de référence et réaliser les études ; - Elaborer et produire des guides d'animation et un code d'encadrement de contrôle et d'encadrement ; - Elaborer et produire des manuels d'alphabétisation (lecture, écriture, mathématiques et éducation socio-économique...) -Elaborer des grilles d'évaluation des apprentissages	2003-2015	2 800

Action 2 Amélioration des actions de formation	Renforcer les compétences des alphabétiseurs	-Révision des curricula, élaboration et production des principaux moyens didactiques	-Alphabétiseurs mieux formés et aptes à accomplir leurs missions avec efficacité ; -Qualité des prestations améliorée dans les centres d'alphabétisation ; -Instruments adaptés aux nouveaux contextes rendus disponibles.	-Réhabiliter et équiper le centre de recherche et de formation des adultes (CRFA) ; -Concevoir et mettre en œuvre des plans de formation destinée aux formateurs ; -Organiser des sessions de formation ; -Organiser des missions d'encadrement ; -Introduire des modules de formation des alphabétiseurs à l'Institut national de la jeunesse et des sports ; -Organiser des modules de formation à distance	2003-2015	2 800
---	--	--	--	--	-----------	-------

COMPOSANTE : POST-ALPHABETISATION

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coût (en millions)
Action 1 Consolidation et développement des acquis de l'alphabétisation	-Pérenniser les connaissances acquises ; - Faire acquérir aux jeunes et aux adultes (hommes et femmes) des connaissances et des compétences nécessaires à la vie courante	-Création des centres de rescolarisation ; -Intégration des activités de post-alphabétisation dans les projets de développement ; -Production et vulgarisation des supports imprimés ;	-Jeunes précocement déscolarisés réinsérés dans le système formel ; -Adultes alphabétisés et capables d'utiliser leurs connaissances et compétences dans le vie courante ;	-Identifier les jeunes déscolarisés ainsi que leurs besoins en formation ; -Elaborer les programmes appropriés pour les jeunes , les adultes (hommes et femmes) ; -Valider, imprimer et diffuser les programmes ; -Produire des manuels de post-alphabétisation ; -Créer et faire fonctionner les centres de remise à niveau pour les jeunes ; -Créer et équiper les centres d'apprentissage d'activités génératrices de revenus.	2003-2015	2 000

Action 2 Production des brochures éducatives	-Rendre disponibles les supports didactiques	-Formation des spécialistes ; -Création des bibliothèques..	-Rédacteurs des manuels formés ; -Bibliothèques disponibles dans les centres de post-alphabétisation	-Réhabiliter et équiper le centre de recherche et de formation des adultes (CRFA) ; -Organiser des sessions de recyclage pour les spécialistes des métiers du livre ; -Aménager et équiper les locaux	2003-2015	1 000
Action 3 Développement des activités d'alphabétisation des femmes	Faire acquérir aux femmes des connaissances, des et des aptitudes en vue de leur autonomisation	-Etude des besoins spécifiques des femmes ; -Equipement des centres et foyers féminins -Elaboration des programmes spécifiques -Sensibilisation et mobilisation des communautés	-Programmes spécifiques élaborés ; -Centres et foyers féminins équipés ; -Communautés sensibilisées ;	-Identifier les besoins spécifiques des femmes ; -Elaborer les programmes spécifiques par catégorie d'activités ; - Equiper les centres et foyers féminins ; - Mettre en place les mécanismes facilitant l'autonomisation de la femme ; -Mener des actions d'IEC en direction des communautés ; - Développer des plaidoyers en direction des partenaires.		1 800

COMPOSANTE : GESTION

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coût (en millions)
Action 1 Renforcement des capacités institutionnelles et managériales	-Améliorer la gestion et le fonctionnement des structures d'alphabétisation ; -Renforcer le partenariat ;	-Tenue régulière des sessions du conseil national pour la lutte contre l'analphabétisme (CNPOLA) ; -Mise en œuvre des stratégies du « faire », « faire avec», « faire faire »	Fonctionnement et gestion des structures améliorés ; -Structures équipées ; -Collaboration avec les partenaires renforcée.	-Réactualiser et valider les textes relatifs au fonctionnement du CNPOLA ; -Préparer et organiser les sessions du CNPOLA ; -Réunir régulièrement les partenaires ; -Rédiger les nouveaux textes pour le CRFA ; -Rédiger un manuel de procédures ; -Doter les structures de véhicules et de matériel informatique ; -Restructurer les services intermédiaires ; -Effectuer des missions d'encadrement et d'évaluation à travers le territoire national ; -Rédiger et publier des rapports périodiques sur la situation de l'alphabétisation au Congo.	2003-2015	2 000
SOUS-TOTAL EDUCATION NON FORMELLE (en millions de francs de F. CFA) :						16 150

4.4. L'EDUCATION DES FILLES DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Objectif 5 : « Eliminer les disparités entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire d'ici 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015 en veillant notamment à assurer aux filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes chances de réussite »

COMPOSANTE : ACCES ET MAINTIEN

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coût (en millions)
Action 1 Exploitation et vulgarisation des études existantes sur les problèmes liés au genre	-Informer, sensibiliser les acteurs sur les problèmes liés au genre ; -Partager les stratégies d'élimination des contraintes liées à la scolarisation des filles ; -Construire un véritable plaidoyer -Maîtriser les problèmes liés au genre	-Séminaire d'information et de partage des résultats ; -Plaidoyer sur les problèmes liés au genre	-Acteurs concernés mobilisés et remis à niveau sur les problèmes liés au genre et sur les stratégies à développer pour les éliminer	- Identifier les études existantes sur les problèmes liés au genre; -Elaborer un document de synthèse ; -Préparer et organiser le séminaire ;	2003	50
Action 2 Identification des zones à fortes disparités	Identifier les spécificités régionales et locales, les analyser afin de proposer des solutions appropriées	Etude sociologique dans les zones où existeraient des résistances et des inégalités entre garçons et filles	Zones à fortes disparités identifiées et solutions préconisées pour enrayer le phénomène	Réaliser une étude sur les zones d'inégalité et de résistance à la scolarisation des filles	2003	40
Action 3 Elaboration d'un plan d'actions spécifiques pour les zones à fortes disparités	Corriger les disparités par des interventions adaptées	-Organisation des séminaires locaux avec des acteurs à la base ; -IEC pour faire connaître le plan	Plan d'actions élaboré et rendu disponible	-Préparer et organiser des séminaires ; -Elaborer et vulgariser le plan	2004	150

Action 4 Elaboration d'un plan de communication	Disposer d'un programme d'IEC	-Recrutement d'un consultant en communication ; -Validation du programme -Elaboration d'un plan de communication ; -Organisation d'un plan de validation	Plan en communication élaboré disponible et rendu disponible	-Elaborer les termes de référence ; -Recruter un consultant ; -Organiser un atelier de validation du plan.	2004	150
--	-------------------------------	---	--	--	------	-----

COMPOSANTE : ACCES ET MAINTIEN (Suite)

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coût (en millions)
Action 5 Mise en œuvre du plan en communication	Impulser l'accès et renforcer le maintien des filles à l'école	Utilisation des média	La communauté est informée et conscientisée pour l'accès et le maintien des filles à l'école	- Organiser des actions de mobilisation sociale -Suivre les expériences ; -Capitaliser les résultats ;	2005	75
Action 6 Favoriser le recrutement d'enseignantes et les affecter en zone rurale et/ou les y maintenir	Servir de modèle	Discrimination positive	Enseignantes recrutées	-Mener des actions de sensibilisation en direction des candidates à l'enseignement ; -Planifier le recrutement des enseignantes ; -Décorer les méritantes	2003-2015	80
Action 7 Nommer des directrices d'établissements et des inspectrices	Valoriser l'image des femmes enseignantes	Discrimination positive	Des femmes enseignantes nommées à des postes de responsabilité	-Elaborer les textes réglementaires ; -Procéder à la nomination	2003-2015	50
Action 8 Accorder des bourses et des aides scolaires aux filles méritantes et aux filles nécessiteuses	Inciter les filles à fréquenter l'école et à s'y maintenir	Organisation d'une enquête sociale et définition d'une forme d'aide en nature ou en espèces	Des filles placées dans de meilleures conditions de fréquentation scolaire	-Identifier les filles bénéficiaires ; -Mettre l'aide à leur disposition :	2003 -2015	1 300

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coût (en millions)
Action 9 Distribuer des prix et des récompenses aux filles, aux enseignantes aux directrices et aux inspectrices méritantes	Créer une émulation valorisant les réussites des filles et des femmes enseignantes	Collecte des données sur les résultats des classes et aux examens	Filles et enseignantes primées et honorées	-Identifier les filles bénéficiaires ; -Médiaiser la cérémonie officielle	2003-2015	80

COMPOSANTE : QUALITE

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coût (en millions)
Action 1 Formation des personnels, des apprenants et des communautés à l'approche genre	Outilier tous les acteurs pour éliminer les disparités	-Formation par groupes cibles ; -Formation initiale et continue des enseignants par l'IEC, les séminaires et les conférences	Personnels à tous les niveaux formés à l'approche genre	-Identifier les besoins ; -Elaborer les plans de formation ; -Construire et valider les modules ; -Organiser les sessions de formation (séminaires, conférences) -Evaluer les formations dispensées	2003-2015	1 000
Action 2 Développement du nouveau curriculum intégrant la dimension « genre »	-Améliorer la qualité des apprentissages scolaires ; -Favoriser l'accès et le maintien des filles à l'école	-Expérimentation du curriculum ; -Suivi de la prise en charge de la dimension genre dans le curriculum	Besoins éducatifs des filles satisfaits	-Suivre les filles dans la mise à l'essai -Faire des évaluations périodiques ; -Prendre des mesures de discrimination positive	2003-2015	50
Action 3 Mise en place d'un dispositif de réduction, du redoublement et de l'abandon des filles	-Réduire de manière significative le redoublement et l'abandon des filles dans l'enseignement primaire.	Recherche sur les causes de l'abandon et du redoublement	Réduction des redoublements et des abandons des filles observés	-Réaliser une étude sur le redoublement et l'abandon des filles ; -Concevoir un dispositif de prévention et de réduction de l'abandon et du redoublement.	2003-2015	50

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coût (en millions)
Action 4 Affectation des enseignants expérimentés dans les classes d'initiation	-Former les socles de compétences de base des débutantes	Rationalisation du mouvement du personnel	-Elèves bien formés en début de cursus ; -Redoublement et abandon réduits	-Identifier les maîtres expérimentés ; -Affecter les maîtres dans les écoles ; -Réaliser le suivi.	2003-2015	120
Action 5 Encadrement spécial des filles en difficulté en milieu rural	-Améliorer les performances des filles notamment en mathématiques et en sciences	-Organisation des cours de rattrapage ; -Mise à contribution des bénévoles	Rendement scolaire des filles amélioré	Recruter localement les répétiteurs pour des cours de rattrapage	2003-2015	500

COMPOSANTE : GESTION

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coût (en millions)
Action 1 Création d'un observatoire de la scolarisation des filles	-Veiller à la scolarisation des filles, à leur maintien à l'école	-Etude de la faisabilité d'une telle structure ; -Elaboration d'un manuel de procédure	-Etude et manuel de procédures disponibles	-Réaliser l'étude de faisabilité ; -Elaborer un manuel de procédures ; -Organiser les séminaires de partage sur les missions de l'observatoire, les modalités de fonctionnement	200	80
Action 2 Mise en œuvre de l'observatoire	-Orienter les prises de décisions politiques	Intégration des différentes structures de gestion de l'approche « genre »	-Données sur le genre disponibles ; -Orientations données de manière régulière	- Mettre en place un observatoire ; -Equiper et faire fonctionner l'observatoire	2003-2015	60
Action 3 Mise en place du dispositif de suivi-évaluation	-Evaluer les progrès réalisés, contrôler de manière régulière les indicateurs, -faire des bilans d'étapes et proposer des améliorations	Création des cellules de suivi à tous les niveaux	-Informations disponibles à tout moment ; -Bilan d'étape réalisé ; -Mesures de correction proposées.	-Elaborer un cadre de suivi - évaluation ; -Former le personnel au suivi et à l'évaluation.	2003-2015	50

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coût (en millions)
Action 4 Renforcement du partenariat local	-Responsabiliser solidairement Les ONG, les associations...	-Concertation ; Actions communes, Réseau partenarial	Partenariat fécond établi entre les organisations et les départements chargés de l'éducation. Tous les partenaires sont associés	-Organiser des rencontres avec les ONG ; -Etablir des contrats de partenariat ; Développer des approches financières	2003-2015	50
Action 5 Evaluation finale	Evaluer l'impact du plan d'action	Evaluation	Bilan du plan disponible avec impact des projets réalisés	-Réunion de restitution avec tous les acteurs ; -Séminaire de capitalisation	2005	50
SOUS-TOTAL EDUCATION DES FILLES DANS LE PRIMAIRE ET LE SECONDAIRE (en millions de F CFA)				3 985		

4.5. L'EDUCATION QUALIFIANTE DES JEUNES ET DES ADULTES

Objectif 6 : « Améliorer sous tous ses aspects la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence, de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables notamment en ce qui concerne la lecture, le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante »

COMPOSANTE : RENFORCEMENT DE L'ACCÈS ET DE L'EQUITE

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coût (en millions)
Action 1 Recensement des jeunes exclus du système éducatif,	-Mesurer l'ampleur du phénomène ; -Dénombrer les jeunes en situation difficile ;	-Réalisation des enquêtes	-Répertoire de la population cible produit selon les différentes catégories : enfants de la rue, handicapés ; -Cartographie de l'exclusion élaborée	-Analyser les résultats du recensement administratif ; -Recenser les différentes catégories de jeunes dans les différentes localités ; -Elaborer les différentes monographies	2003-2015	500
Action 2 Réalisation des études sur l'identification des besoins de formation des jeunes et des adultes	-Identifier les causes de l'exclusion des jeunes et des adultes ; -Identifier les besoins réels de formation en vue d'une insertion dans la vie active ;	-Réalisation des enquêtes ; -Etude du milieu ; -Ecoute des jeunes à l'école et hors de l'école.	-Etudes publiées et disponibles ; -Données sur les jeunes et les adultes disponibles en vue d'une meilleure orientation individuelle.	-Mener des études sur les besoins en formation en zones rurales et urbaines ; -Identifier les filières porteuses ;	2003-2015	150
Action 3 Inventaire des initiatives et programmes nationaux sur la protection des enfants et des jeunes	-Maîtriser les données et les supports pédagogiques sur la protection des enfants et des jeunes.	-Revue et analyse documentaire ; -Organisation des séminaires d'échange d'expérience	-Promoteurs crédibles dans la protection des enfants et de jeunes identifiés et connus ; -Expériences réussies diffusées ; -Initiatives destinées aux pauvres, aux jeunes filles, aux groupes défavorisés mieux connues ; -Réseau sur l'éducation de base non formelle mis en place	-Organiser les ateliers sur la présentation des expériences mieux réussies ; -Organiser des visites d'études dans les sites abritant les expériences pertinentes ; -Publier un bulletin de liaison sur les activités menées dans le sous-secteur ; -Publier des supports écrits et audio-visuels	2003- 2015	300

COMPOSANTE : RENFORCEMENT DE L'ACCES ET DE L'EQUITE(Suite)

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coût (en millions)
Action 4 Construction, réhabilitation et équipement des structures appropriées pour répondre aux besoins spécifiques	Elargir l'accès en créant des places disponibles	<ul style="list-style-type: none"> -Faire appel aux ONG, aux collectivités locales, aux entreprises, aux confessions religieuses ; -Acquérir des sites dans les régions les plus défavorisées 	<ul style="list-style-type: none"> -11 centres dont 1 dans chaque chef lieu de région réhabilités ou construits ; -Centres équipés en outillage et matière d'œuvre ; -Population cible touchée par le programme connue. 	<ul style="list-style-type: none"> -Construire ou réhabiliter les locaux devant abriter les centres ; -Equiper les salles de classes en mobilier et autres intrants ; -Construire et équiper des internats 	2003- 2015	2 000
Action 5 Relance et redynamisation des centres existants	Réhabiliter les centres de formation agricoles (CFA) de Boko et de Ewo	<ul style="list-style-type: none"> Faire appel aux ONG, aux collectivités locales, aux entreprises et aux confessions religieuses. 	<ul style="list-style-type: none"> -Ateliers réhabilités et fonctionnels ; -Outilage agricole et matière d'œuvre disponible ; --Formation assurée. 	<ul style="list-style-type: none"> -Réhabiliter les locaux abritant les salles de cours, les ateliers et l'internat ; -Equiper les deux établissements. 	2003- 2005	1 000
Action 6 Equipement d'appui en vue de la sauvegarde de la scolarité de la jeune fille	<ul style="list-style-type: none"> -Prévenir l'abandon de l'école par la jeune fille ; -Améliorer les conditions de vie des jeunes filles notamment des filles-mères 	<ul style="list-style-type: none"> -Développement du partenariat et de la collaboration entre tous les acteurs de l'école ; -Renforcement de la participation sociale de la communauté à la gestion de l'école -Développement chez les acteurs de l'école la conscience d'une communauté éducative harmonieuse. 	<ul style="list-style-type: none"> -Séjour de la jeune fille à l'école prolongé ; -Taux de survie des cohortes de jeunes filles amélioré ; -Conditions d'existence des adolescentes sans ressources améliorées. 	<ul style="list-style-type: none"> -Vulgariser les textes réglementaires favorables à la jeune fille (brochures, dépliants, affiches, émissions radio-télévisées) ; -Intensification de l'IEC sur les droits de la santé sexuelle, la planification familiale dans les établissements scolaires ; -Activités d'apprentissage et de réalisation des micro-projets et d'insertion socio-économique ; -Accorder une aide matérielle et financière par micro-crédits aux parents des jeunes filles en difficulté. 	2003-2015	500

COMPOSANTE : RENFORCEMENT DE L'ACCES ET DE L'EQUITE(Suite)

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coût (en millions)
Action 7 Réhabilitation et création des structures socio-éducatives pour les jeunes filles	-Répondre aux besoins concrets et spécifiques de la jeune fille	Implication des communautés et des ONG, des confessions religieuses avec apport financier de l'Etat	-Centre d'apprentissage pour les jeunes filles ouvert dans chaque chef-lieu de région et autres, -Activités des foyers féminins relancés presque partout ; -Structures équipées en outillage et en matière d'œuvre.	-Construire et/ou réhabiliter les locaux devant abriter les ateliers d'apprentissage de la jeune fille ; -Organiser l'alphabétisation fonctionnelle et l'apprentissage des petits métiers ; -Créer une maison pour la promotion de la jeune fille.	2003- 2015	2 000
Action 8 Equipement d'appui à l'intégration de l'enfant handicapé dans le système éducatif	-Répondre aux besoins concrets et spécifiques de l'enfant handicapé	Implication des communautés et des ONG, des confessions religieuses avec apport financier de l'Etat et des organismes internationaux	L'enfant handicapé pris en compte dans le système éducatif formel dans des structures spécifiques et appropriées	-Construire de nouveaux établissements dans les principales villes du pays ; -Etendre les 7 établissements publics et privés existants par la construction de 21 nouvelles salles et de 7 ateliers ; -Aménager dans les centres d'éducation préscolaire des salles pour déficients mentaux	2003-2015	3 000

COMPOSANTE : AMELIORATION DE LA QUALITE ET DE LA PERTINENCE DES APPRENTISSAGES

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coût (en millions)
Action 1 Elaboration des programmes adaptés au public cible	<ul style="list-style-type: none"> -Disposer des programmes pertinents selon les filières ; -Répondre à la diversité des besoins d'apprentissage des jeunes adultes impliqués dans les programmes ; -Renforcer les actions éducatives et de formation professionnelle des enfants en situation difficile ; -Mettre en œuvre des programmes qui s'appuient sur les micro-entreprises, l'économie et le micro-crédit et développer les programmes de formation . 	<ul style="list-style-type: none"> Elaboration des programmes et des horaires de l'éducation qualifiante des jeunes et des adultes sur la base des études sur les filières et les besoins ; -Construction et expérimentation des différentes composantes ; -Généralisation à partir des évaluations de l'expérimentation 	Programmes pertinents disponibles après validation des équipes pédagogiques.	Elaboration des programmes après correction par la recherche-action.	2003-2014	300
Action 2 Appui à la formation professionnelle des handicapés	Faire acquérir aux publics-cibles les compétences requises en tenant compte du handicap pour l'exercice d'un petit métier	Elaboration des programmes et horaires spécifiques.	<ul style="list-style-type: none"> -Bibliothèques appropriées installées dans les écoles d'éducation spécialisée ; -Centres équipés en matériel technique, en mobilier et fournitures scolaires. 	<ul style="list-style-type: none"> -Identifier des manuels et équipement des bibliothèques ; -Equiper les centres en matériel didactique. 	2003- 2015	1 000

COMPOSANTE : AMELIORATION DE LA QUALITE ET DE LA PERTINENCE DES APPRENTISSAGES (suite)

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coût (en millions)
Action 3 Formation et motivation des personnels (encadreurs, superviseurs...)	<ul style="list-style-type: none"> -Assurer le perfectionnement des personnels impliqués dans la gestion à tous les niveaux du sous-secteur ; -Pourvoir les personnels à l'entrepreneuriat et les sensibiliser à l'esprit d'entreprise 	<ul style="list-style-type: none"> -Formation initiale et continue dans les écoles spécialisées ; -Formation sur le tas ; -Actions de développement des ressources humaines. 	<ul style="list-style-type: none"> -Techniques de gestion maîtrisées par les superviseurs des structures ; -Mobilisation sociale correctement assurée par les superviseurs ; -Animateurs formés aux techniques pédagogiques ; -Formation qualifiante assurée par les formateurs ; 	<ul style="list-style-type: none"> -Organiser les actions de formation pour le perfectionnement ou la reconversion des personnels ; -Ouvrir le cas échéant des filières de formation initiale dans les écoles de formation d'enseignants 	2003- 2015	300
Action 4 Appui à la formation des personnels des établissements pour handicapés	<ul style="list-style-type: none"> -Faire acquérir aux formateurs les compétences techniques et pédagogiques nécessaires pour un encadrement adéquat des apprenants. 	<ul style="list-style-type: none"> -Conception d'un plan de formation ; -Organisation d'un plan de formation. 	<ul style="list-style-type: none"> Formation initiale et continue des personnels assurée ; -Formation, motivation et professionnalisme renforcés. 	<ul style="list-style-type: none"> -Elaborer un plan de formation ; -Organiser les séminaires de formation avec effet multiplicateur dans les régions 	2003- 2015	400
Action 5 Evaluation conjointe des programmes mis en oeuvre	<ul style="list-style-type: none"> -Comparer les résultats obtenus aux résultats attendus ; -Affiner les techniques d'approches ; -Elaborer et adopter des mesures de remédiation 	<ul style="list-style-type: none"> -Elaboration des plans de suivi et d'évaluation ; -Evaluation des activités entreprises ; -Elaboration des mesures de correction 	<ul style="list-style-type: none"> Résultats évalués et actions réajustées en fonction des problèmes identifiés. 	<ul style="list-style-type: none"> -Elaborer des fiches d'évaluation ; -Elaborer des instruments de collecte et d'analyse des données ; -Mettre en œuvre des plans de suivi et d'évaluation ; -Rédiger et diffuser les rapports. 	2003- 2015	60

COMPOSANTE : AMELIORATION DE LA QUALITE ET DE LA PERTINENCE DES APPRENTISSAGES (Suite)

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coût (en millions)
Action 6 Information, Education et Communication	Intensifier les mesures de lutte contre les fléaux (VIH /SIDA, IST, drogues, Alcool, Tabac et violence...)	-Campagnes de sensibilisation ; -Séminaires d'information ; -Création des comités de communication pour les messages de prévention ; -Education préventive pour réduire la vulnérabilité au VIH	-Mesures préventives contre le VIH/SIDA et les IST observées par les jeunes ; -Changement de comportement face à la drogue, le tabac et l'alcool ;	-Mettre en place les programmes d'éducation à la vie familiale, de la santé de reproduction... -Organiser des émissions à la radio et à la télévision ;	2003- 2015	300

COMPOSANTE : GESTION ET APPUI INSTITUTIONNEL

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coût (en millions)
Action 1 Mise en place d'un cadre de concertation cohérent et permanent	-Définir les organes de pilotage aux national et régional	Recherche du consensus sur les modalités de concertation à instituer	Cadre de concertation mis en place et fonctionnel	-Rédiger un code consensuel de concertation -Elaborer un plan de mobilisation sociale au niveau régional et local.	2003- 2015	300
Action 2 Création des partenariats novateurs et dynamiques	-Mobiliser les communautés et les autres partenaires ; -Favoriser leur participation autour des objectifs de l'éducation qualifiante des jeunes et des adultes	Sensibilisation des communautés et des autres partenaires sur la nécessité de l'éducation qualifiante des jeunes et des adultes	Existence des partenariats efficaces.	-Organiser des actions de mobilisation par la sensibilisation sur l'éducation qualifiante des jeunes et des adultes	2003- 2015	100

COMPOSANTE : GESTION ET APPUI INSTITUTIONNEL(Suite)

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coût (en millions)
Action 3 Equipement des services d'encadrement et de supervision	-Pourvoir les différentes structures de supervision en moyens logistiques nécessaires		Les agents des services d'encadrement et de supervision équipes et mobiles sur le terrain pratique	-Identifier les services dépourvus de moyens ; .-Equiper les services en moyens logistiques nécessaires	2003-2015	300
Action 4 Mise en place des mécanismes de financement	Mobiliser des moyens financiers nécessaires pour l'insertion des jeunes et des adultes au moyen des micro-projets	Plaidoyer auprès de l'Etat et des institutions financières nationales	.Structures privées bénéficiaires d'un appui financier de l'Etat et des institutions financières de l'Etat	Soutenir un plaidoyer permanent auprès de l'Etat et des institutions financières	2003-2015	25

COMPOSANTE : RENFORCEMENT DE L'EFFICACITE EXTERNE

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coût (en millions)
Action 1 Mise en œuvre des projets d'insertion sur la base de l'auto-emploi	-Assurer l'insertion des jeunes dans la vie active à travers des petits métiers d'utilité immédiate	Enquête participative sur l'étude du marché du travail	Jeune sortant du sous-secteur détenteur d'un emploi	Créer un bureau de conseil sur la gestion d'un micro-projet	2003-2015	300
Action 2 Mobilisation d'un fonds de soutien des micro-projets	-Garantir le financement des projets d'insertion socio-professionnelle des jeunes par la mobilisation des crédits	-Octroi des crédits remboursables à très faible taux d'intérêt ; -Dotation en outillage en matériel technique	Mécanismes de décaissement, de gestion et de remboursement des fonds maîtrisés par les jeunes	-Créer une caisse de micro-projets en faveur des jeunes	2003-2015	150

COMPOSANTE : RENFORCEMENT DE L'EFFICACITE EXTERNE (Suite)

Actions	Objectifs	Stratégies	Résultats attendus	Activités	Période	Coût (en millions)
Action 3 Suivi et évaluation des activités des sortants du sous-secteur	-Mesurer le degré d'efficience de la formation assurée ; -Informer les partenaires sur les réalités et décalage par rapport aux orientations ; -Apporter un appui multiforme aux jeunes entrepreneurs ; Evaluer l'impact réel de la formation reçue ; -Elaborer un fichier sur l'insertion des produits finis du sous-secteur	Enquête sur le terrain ; -Suivi de l'insertion des jeunes.	-Rapports de suivi et d'évaluation de l'impact élaborés et diffusés ; -Plans de remédiations élaborés et mis à la disposition des jeunes.	-Elaborer les fiches d'enquête et de suivi ; -Collecter des informations ; -Elaborer et diffuser les différents rapports.	2003-2015	300
SOUS-TOTAL EDUCATION QUALIFIANTE DES JEUNES ET DES ADULTES (en millions de F CFA)						13 285

**4.6. TABLEAU RECAPITULATIF DU BUDGET PAR SOUS SECTEUR ET PAR COMPOSANTE
(en millions de francs CFA)**

SOUS SECTEUR	ACCES	QUALITE	GESTION	POST-ALPHABETISATION	EFFICACITE EXTERNE	Total
Développement de la petite enfance	62 575	5 200	1080			68 855
Enseignement primaire	97 423	486 825	3 150			587 398
Education non formelle	3 750	5 600	2 000	4 800		16 150
Education des filles dans l'enseignement primaire	1 975	1 720	290			3 985
Education qualifiante des jeunes et des adultes	9 450	2 360	725		750	13 285
Budget total du Plan d'Action National de l'EPT (en millions de F CFA)	175 173	501 705	7 195	4 800	750	689 673

Les estimations ci-dessus sont plutôt approximatives. Les coûts définitifs feront l'objet d'un exercice de programme annuel détaillé et des arbitrages qui seront opérés. Mais elles ont le mérite d'indiquer l'ampleur de l'effort financier à consentir en vue de la promotion de l'éducation pour tous au Congo.

4.7. LA MISE EN ŒUVRE, LE SUIVI ET L'EVALUATION DU PLAN

Les activités et les stratégies préconisés pour le plan national d'action de l'éducation pour tous devront s'intégrer dans le plan de développement du Congo pour que soit affirmé le rôle central de l'éducation en tant que droit humain fondamental et comme vecteur de développement. Le Gouvernement devra donner un nouvel élan à la coordination des activités déjà entamées et celles qui sont programmées. La mise en place effective des diverses activités et la poursuite tout aussi effective des priorités contenues dans le plan d'action exigeront une concertation permanente et la participation coordonnée des agences des Nations Unies, des autres agences multilatérales et bilatérales, des organisations non gouvernementales, nationales et internationales et des autres partenaires et acteurs nationaux. Durant l'exécution du plan national d'action de l'éducation pour tous, les initiatives en cours s'inscrivant dans le cadre du NEPAD devront être prises en compte. Les activités du plan seront spécifiées à l'échelle nationale, départementale et locale.

Dans le cadre du suivi et de l'évaluation, il sera élaboré et utilisé des indicateurs de performance à travers lesquels les progrès en éducation pour tous seront mesurés au cours de la période du plan y compris des indicateurs des résultats produits par le gouvernement, les agences des nations unies parrains de l'éducation pour tous, les agences multilatérales et bilatérales, les organisations non gouvernementales, les partenaires et les acteurs nationaux. La mise en œuvre des différentes activités du plan dont la tutelle revient au ministère en charge de l'éducation de base nécessitera le renforcement ou la création des structures telles que :

- a) le comité national de pilotage de l'éducation pour tous pour tous qui de nature politique veillera au respect des objectifs du plan et s'assurera que les diverses activités menées concourent à l'atteinte des objectifs. A cette fin, il sera investi de pouvoirs d'arbitrage et de décision sous l'impulsion du Ministre en charge de l'éducation. Ce comité devra établir une collaboration ferme avec les tous partenaires intervenant dans le secteur. Il servira de ce fait de cadre de coordination des politiques et des programmes, de la mobilisation des ressources et des aides éventuelles. Par ailleurs, il assurera la décentralisation des budgets;
- b) les comités régionaux de pilotage présidés par les préfets qui joueront le rôle de coordination entre les districts et le niveau central en vue de soutenir et suivre les initiatives à la base ;
- c) le secrétariat technique chargé de la planification stratégique, de la mise en œuvre, de la gestion du plan et du suivi des activités nationales qui sera placé sous la responsabilité de la direction générale de l'éducation de base et de la direction des études et de la planification. Au niveau régional, il sera mis en place une structure analogue sous la tutelle de la direction régionale de l'enseignement primaire et secondaire. Cette structure disposera des capacités techniques permettant d'établir périodiquement, avec les services compétents, les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du plan dont les fiches d'actions seront préalablement élaborées.

Toutes ces structures devront regrouper autant que possible tous les départements ministériels ou toutes autres structures impliquées de près ou de loin à la gestion du système éducatif, les parrains de l'éducation pour tous, les membres de la société, des organisations non gouvernementales, de la communauté éducative, les partenaires et tous les acteurs de l'éducation de base.

La mise en œuvre de ce plan nécessitera l'amélioration des capacités de gestion, la mobilisation des canaux d'information et de communication, la constitution des partenariats efficaces et la mobilisation des ressources par la diversification des sources de financement. Ces étapes seront précédées d'une revue/analyse périodique qui permettra non seulement de faire le point, mais aussi d'harmoniser les approches et stratégies à chaque niveau. Le suivi des progrès réalisés au niveau national, régional et local sera organisé tous les ans avec tous les acteurs de l'éducation de base. Tous les trois ans, le comité national de pilotage effectuera une revue à mi-parcours en vue d'évaluer les progrès accomplis. Une évaluation finale du plan sera clôturera systématiquement organisée à la fin.

Pour bien conçu qu'il soit, le plan national d'action de l'éducation pour tous du Congo ne pourra réussir sans une impulsion au niveau national et une volonté politique plus marquée. Mais la volonté politique n'est rien sans les moyens. Compte tenu du niveau de l'endettement public du Congo, il ne paraît pas indiqué de devoir compter sur les emprunts pour financer ce plan. Le financement devra par conséquent s'appuyer dans un premier temps sur la capacité de mobilisation des ressources internes et en second lieu sur les dons non remboursables. Pour assurer un bon niveau de maîtrise du financement et un meilleur suivi des actions, il est essentiel d'inscrire la mobilisation des ressources dans les budgets-programmes qui intègrent les programmes globaux de développement économique et social. En tout état de cause, la communauté internationale n'ignore pas que bien de pays comme le nôtre sont actuellement dépourvus de moyens nécessaires pour atteindre les objectifs de l'éducation pour tous dans des délais acceptables. En conséquence, des engagements seront pris car comme l'affirme le cadre d'action de Dakar : « aucun pays qui a pris un engagement sérieux en faveur de l'éducation de base, ne verra pas ses efforts contrariés par manque de ressources.

CONCLUSION

A l'issue de la Conférence mondiale de l'éducation de Jomtien (mars 1990), le Congo ne s'était pas doté d'un plan d'actions en vue de répondre aux besoins éducatifs fondamentaux des jeunes et des adultes. Le bilan à l'an 2000 de l'éducation pour tous au Congo n'était aisément lorsque se préparait le Forum mondial tenu à Dakar en avril 2000. Le cadre d'action adopté au cours de ce Forum avait fait obligation à tous les pays de se doter d'un plan. Malgré les nombreuses difficultés par la commission mise en place à cet effet, le plan national d'action de l'éducation pour tous du Congo a été élaboré grâce à l'appui multiforme de l'UNICEF.

A partir de la finalité consistant à apporter une réponse aux besoins éducatifs fondamentaux de tous, enfants, adolescents et adultes, le pays va se fixer des objectifs intermédiaires utilement traduits en termes spécifiques. La caractéristique de ce plan est par ailleurs une continuité d'objectifs d'éducation de base et une rupture dans la limitation des priorités. Il est à considérer comme une sorte de traité de planification explicitant au niveau national l'identification des besoins, l'élaboration d'une politique visant à améliorer l'éducation de base pour tous, la planification des actions à mener et la mise en place des politiques d'accompagnement.

L'atteinte des différents objectifs de l'éducation de base pour tous suppose un large consensus au niveau national. Pour ce faire, un plaidoyer doit être entrepris en vue de vulgariser le plan pour l'adhésion de tous de sorte que l'éducation de base pour tous soit effectivement une entreprise collective. Des mesures plus incitatives devront donc être prises pour que l'élan donné par la rencontre de Dakar ne s'estompe car l'éducation de base pour tous est un facteur essentiel du processus de promotion économique et sociale des communautés.

Les intentions généreuses contenues dans ce plan à savoir le vœu d'une éducation pour tous et celui d'une éducation reformée adaptée aux réalités nationales devront amener à une pratique prudente. Cette pratique s'appuiera sur un dialogue permanent concernant les priorités de l'éducation à différents niveaux et pas seulement au sommet pour éviter le risque d'accaparement par les élites. Le domaine de la gestion de l'éducation de base en particulier est encore trop marqué par un ensemble de problèmes de dégradation des capacités nationales. Pour briser ce cercle vicieux en vue de promouvoir l'éducation de base pour tous, il conviendra de progresser dans le sens de la responsabilisation de tous les partenaires de l'éducation au niveau local (acteurs et clients de l'éducation). L'Etat assurera à son niveau un rôle de régulation pour assurer l'équité.

L'éducation pour tous : tenir nos engagements collectifs. Telle est la substance du Cadre d'action de Dakar pour assurer à tous les citoyens et toutes les sociétés la réalisation des buts et objectifs de l'éducation pour tous. En effet, après plusieurs années d'approximations nationales, mais aussi d'avancées significatives, il y a aujourd'hui urgence à imaginer et à promouvoir pour l'éducation nationale des solutions novatrices, courageuses et现实的 afin de la dynamiser et lui faire assumer son rôle stratégique dans et pour le développement de notre pays. En conséquence, le Congo dans son ensemble a un redoutable défi à relever ; le plan national d'action de l'éducation pour tous d'ici à 2015 constitue une trame autour de laquelle l'action globale de redressement du système éducatif doit être amorcée et réussie.

BIBLIOGRAPHIE

1. Cadre d'action de Dakar, Dakar avril 2000. p.4.
2. La nouvelle espérance, Denis Sassou Nguesso, Brazzaville, 2002, p. 64
3. Politique, Planification et Gestion de l'éducation de base pour tous en Afrique, pratiques et leçons à mi-décennie, UNESCO Dakar 1996. p.23 et annexe
4. Programme d'Action de Harare pour la décennie de l'éducation en Afrique (1997-2006) OU A, 1999. p. 17.
5. Esquisse de plan national d'action de l'éducation pour tous au Congo (2001-2015) MEPSSRS, Brazzaville, avril 2000. p. 16
6. Annuaire statistique 2000-2001, DEP/MEPSSRS, Brazzaville,août 2002. p.380
7. Lettre d'information de l'ADEA, volume 14, numéro 3, ADEA juillet 2002.p. 12.
8. Rapport national sur le développement humain 2002, République du Congo, PNUD, Brazzaville janvier 2002, p. 127
9. Plan d'actions prioritaires à 3 ans pour le secteur éducatif au Congo, PNUD-UNESCO, décembre 1998, p.147
10. Les déterminants de la réussite scolaire au Congo, enquête sur les causes du faible rendement de l'enseignement primaire congolais, Miala Diambomba, Roland Ouelet GERPS/CONFEMEN, Décembre 1995, p.311
11. Education et Formation, Etat, Perspectives et Propositions, UNESCO-PNUD, octobre 1994, p.178
12. Projet de renforcement de la qualité et de l'efficacité et de redynamisation du système éducatif, Groupe de la Banque Africaine de Développement, UNESCO , mars 1997, p.196